

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Rapport de gestion

20

21

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Chiffres-clés	3
Jalons	5
PRÉAMBULE	6
RAPPORT ANNUEL	10
Exercice 2021	10
Politique et gestion de risque & pratique de couverture	18
Sur le terrain	20
Comparaison pluriannuelle	28
DÉVELOPPEMENT DURABLE	33
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	35
Organisation et personnel	35
Rémunérations	40
RAPPORT FINANCIER	42
COMPTES ANNUELS	47
Compte de résultat	47
Bilan	48
Tableau des flux de trésorerie	49
Preuve d'autofinancement	50
Comptes par rubrique	51
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	53
Principes d'inscription au bilan et d'évaluation	53
Commentaires sur les comptes annuels	57
État du capital	64
Divers	65
Rapport de révision	66

CHIFFRES-CLÉS

NOUVEL ENGAGEMENT

1 933 CHF MIO.

RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

90 CHF MIO.

PART DES PME DANS LA BASE CLIENTS

78%

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

64 (ORGANISATION PERMANENTE)

dont 48% de femmes et 52% d'hommes.

INDEMNITÉS

109 CHF MIO.

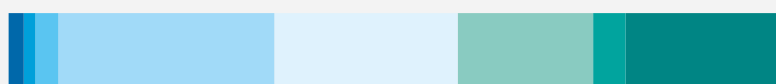
AUTOFINANCEMENT

18 CHF MIO.

d'excédent de couverture dans le calcul d'autofinancement.

ENGAGEMENT PAR INDUSTRIES

en CHF mio., état au 31 décembre



■ Chimie & produits pharmaceutiques ■ Électronique ■ Construction de machines ■ Services d'ingénieurs
■ Métallurgie ■ Production & distribution d'électricité ■ Matériel & technologie ferroviaires ■ Autres branches

ENGAGEMENT PAR CATÉGORIES DE RISQUE PAYS DE L'OCDE

en CHF mio., état au 31 décembre



■ CRP 0 ■ CRP 2 ■ CRP 4 ■ CRP 6
■ CRP 1 ■ CRP 3 ■ CRP 5 ■ CRP 7

7 089 CHF MIO.

Engagement d'assurance en CHF mio. *	31.12.2021	31.12.2020
Plafond d'engagement	14 000	16 000
Engagement de l'assurance	9 924	11 671
Niveau d'exposition en CHF mio.	31.12.2021	31.12.2020
Engagement: polices d'assurance (PA)	7 089	7 301
Accords de principe (AP)	2 835	1 670
Exposition	9 924	8 971
Nouvelle exposition en CHF mio.	2021	2020
Nouvel engagement: polices d'assurance (PA)	1 933	2 580
Accords de principe (AP)	2 714	1 222
Bilan en CHF mio.	31.12.2021	31.12.2020
Liquidités et placements	3 036	3 002
Créances résultant de sinistres et de restructurations	203	196
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	118	128
État des primes non acquises et provisions	524	611
Capital	2 832	2 744
Compte de résultat en CHF mio.	2021	2020
Primes acquises	79	90
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	11	1
Charges des sinistres	6	- 168
Résultat de rééchelonnement	12	12
Résultat de l'activité d'assurance	108	- 65
Charges de personnel	- 15	- 13
Autres charges d'exploitation	- 9	- 7
Résultat financier	-	-
Autres produits	4	3
Résultat d'exploitation	88	- 82
Intérêts créditeurs sur placements	-	-
Résultat d'entreprise (RE)	88	- 82
Collaborateurs **		
Nombre	78	70
Équivalents temps plein	71,1	62,9
Nombre d'équivalents temps plein en moyenne annuelle	70,7	58,5

* Nouvelle méthode de calcul de l'engagement de l'assurance: par décision du Conseil fédéral du 31 mars 2021, le calcul de l'engagement de l'assurance a été harmonisé avec le calcul de l'exposition à compter de cette même date, ce qui explique pourquoi les engagements de l'assurance correspondent à l'exposition à partir du 31 mars 2021. Pendant la période de comparaison, l'engagement de l'assurance a été calculé à partir de la somme du montant maximal de crédit multiplié par le taux de couverture de toutes les assurances et garanties accordées plus 75 pour cent de la somme de couverture des accords de principe (AP) (y c. les intérêts assurés sur toute la durée) et d'un supplément pour les assurances en monnaie étrangère. Si l'engagement de l'assurance au 31 décembre 2020 avait été calculé en appliquant la méthode de calcul en vigueur à compter du 31 mars 2021, l'engagement de l'assurance au 31 décembre 2020 se serait élevé à CHF 8,918 mia. (baisse de CHF 2,753 mia.).

** Collaborateurs du projet TRS inclus

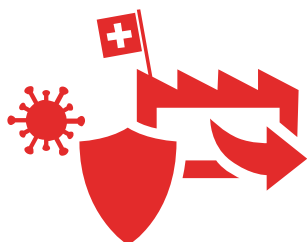
JALONS



Avril 2021

Le Conseil fédéral renforce l'accès aux projets d'infrastructures étrangers

Le Conseil fédéral améliore l'accès de l'économie suisse aux projets d'infrastructures étrangers. Cette décision va de pair avec l'initiative Pathfinding de la SERV. Dans le cadre de l'initiative de la Confédération, plusieurs organisations du paysage de l'exportation suisse – au premier rang desquelles la SERV, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem, Swissrail ainsi que certains services fédéraux spécialisés – renforcent leur collaboration et représentent la Suisse à l'étranger sous la bannière «Team Switzerland», dans le but de valoriser l'image générale de la Suisse à l'étranger et de faciliter la participation matérielle des PME suisses à ces projets.



Avril 2021

La SERV continue de soutenir les exportateurs suisses en 2021 pendant la pandémie de COVID-19

La SERV prolonge ses mesures de soutien aux exportateurs suisses qui doivent faire face aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. La SERV, qui avait pris ces mesures le 17 avril 2020, en a prolongé certaines plusieurs fois. Dans le cadre de ces mesures, la SERV a levé temporairement ses règles de subsidiarité, simplifié ses processus internes pour assurer un traitement plus rapide des opérations, assoupli ses exigences en matière de valeur ajoutée et élevé ses taux de couverture pour certains produits.



Juin 2021

La SERV lance une stratégie climatique

Par sa stratégie climatique, la SERV soutient les exportateurs suisses confrontés au changement climatique et intègre cette thématique dans ses activités commerciales. Les trois piliers de la stratégie englobent le traitement des émissions de gaz à effet de serre de la SERV, l'intégration des risques climatiques dans les activités commerciales et la contribution de la SERV à la décarbonation de l'économie.

PRÉAMBULE

Les événements imprévus et les défis de taille comme la pandémie de COVID-19, les rapports de dépendance dans le monde, les migrations ou le changement climatique nous émeuvent et menacent la cohésion sociale. Les différences de point de vue nous polarisent et engendrent des querelles intestines. Nous devons nous interroger: voulons-nous rester soudés, ou bien nous diviser?



Barbara Hayoz (présidente du conseil d'administration) et Peter Gisler (directeur)

Pour la SERV, il est hors de question de céder à la division. L'année dernière encore, la pandémie de coronavirus a eu des répercussions sur les activités de nos clients. Et pourtant, le nombre de nouvelles affaires est reparti à la hausse. Cette année, la SERV a enregistré une forte croissance de sa nouvelle exposition résultant des accords de principe (AP): avec une hausse de 122 pour cent, celle-ci a atteint CHF 2,714 mia. Les nouvelles polices d'assurance (PA) émises ont quant à elles affiché une diminution sensible de 25 pour cent et se sont établies à CHF 1,933 mia. Une sorte d'engorgement lié à la pandémie est à l'œuvre. S'agissant de l'activité de ses clients, la SERV perçoit que leur situation n'est pas préoccupante, mais que l'heure n'est pas non plus à l'euphorie. Seul l'avenir nous dira comment la crise de la COVID-19 évoluera en 2022, et

quel sera l'impact de l'évolution de l'économie mondiale sur l'activité de la SERV. Par rapport à l'année précédente, la SERV a enregistré un résultat d'entreprise (RE) positif de CHF 88,1 mio. en 2021. Les primes acquises de CHF 79,4 mio. et les charges des sinistres négatives (produits) de CHF 5,9 mio. ont largement contribué à ce résultat réjouissant.

Le commerce extérieur de la Suisse a une importance de premier plan puisque les exportations de marchandises représentent plus de 40 pour cent du produit intérieur brut du pays. Les groupes multinationaux et les PME sont logés à la même enseigne. Tous évoluent dans un environnement international à la fois dynamique et difficile: les incertitudes politiques, l'essor économique de la Chine, la transformation de l'économie, qui tend vers la neutralité climatique, le recours de plus en plus effréné aux technologies numériques et l'interruption des chaînes d'approvisionnement par des crises comme la pandémie de COVID-19 menacent le modèle de réussite de la Suisse. Le financement et la couverture des risques sont des facteurs de compétitivité décisifs pour le commerce extérieur, et les agences de crédit à l'exportation (ACE) publiques telles que la SERV jouent un rôle important pour relever les défis mondiaux.

Stratégie 2025 de la SERV

Pendant l'exercice 2021, le conseil d'administration (CA) et la direction ont élaboré une «Stratégie 2025» pour préparer la SERV aux grandes transformations à venir. Comment nous inscrire dans une perspective d'avenir? Que devons-nous faire pour toujours mieux accompagner les entreprises suisses? Comment aboutir à des résultats durables? La Stratégie 2025 de la SERV répond précisément à toutes ces questions. Les exportateurs suisses ne doivent pas être systématiquement désavantagés par rapport à leurs concurrents étrangers en raison des mesures de soutien renforcées mises en place par d'autres pays.

Nous devons nous projeter afin de promouvoir la compétitivité internationale des entreprises suisses, leur croissance et les emplois en Suisse. En collaboration avec nos clients, nous développons les solutions les plus aptes à les soutenir durablement dans la réalisation de leurs opérations. Notre objectif est de renforcer l'orientation client; pour cela, nous visons l'excellence opérationnelle. La SERV devient un facilitateur commercial. Pour y parvenir, elle a adapté son modèle commercial et s'est orientée davantage sur ses clients. Et pour accompagner cette évolution, la SERV a modifié son organisation en profondeur au 1^{er} janvier 2022: Heribert Knittlmayer a pris la direction du domaine Operations, nouvellement créé, en tant que Chief Operating Officer; quant à Lars Ponterlitschek, il a pris la tête du domaine Assurance en tant que Chief Insurance Officer. Nous sommes très heureux qu'une candidate externe ait obtenu le poste de Chief Financial Officer.

À la fin de l'année, les comités de la SERV ont dû prendre une décision de principe décisive de grande importance: ils ont mis un terme définitif au projet de renouvellement informatique en cours, qui était basé sur une solution de type «software as a service». En lieu et place de ce projet, la SERV va moderniser sa solution informatique actuelle, qui sera mise à jour sur le plan technique et recalibrée sur les spécificités de la SERV, de

manière à pouvoir continuer de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de l'entreprise et de ses clients. Cela n'impliquera aucun changement à court terme pour les clients. À moyen et à long termes, la SERV pourra encore mieux répondre aux besoins de ses clients.



«Le changement climatique fait réagir dans le monde entier. Grâce à sa nouvelle stratégie climatique, la SERV s'est elle aussi dotée d'un instrument pour atténuer les risques climatiques et ainsi contribuer à la lutte contre le changement climatique.»

BARBARA HAYOZ
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stratégie climatique

Le changement climatique fait réagir dans le monde entier. Un grand nombre de pays, dont la Suisse, se sont engagés à prendre des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. La Suisse s'est fixé pour objectif d'atteindre zéro émission nette à l'horizon de 2050. Les décisions politiques liées à cette ambition et le changement climatique en soi ont des répercussions sur l'activité commerciale de la SERV.

C'est la raison pour laquelle la SERV a mis au point une stratégie climatique qui vise à identifier et à atténuer les risques découlant du changement climatique qui pèsent sur son activité commerciale. La stratégie climatique doit également permettre d'identifier les opportunités qui en découlent, et d'en tirer parti. Elle définit de nouveaux champs d'action pour ses activités actuelles dans le domaine du climat et les intègre dans la stratégie de l'entreprise. Dans le cadre de l'évaluation de l'impact sur le développement durable des projets qu'elle assure, la SERV évalue systématiquement leurs effets sur le climat. Ce faisant, elle applique des normes internationales et les directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (IFC). Par ailleurs, la SERV compense toutes ses propres émissions de gaz à effet de serre, ce qui fait d'elle un organisme neutre en matière de CO₂.

Perspectives

En comparaison avec les ACE des autres pays, la SERV est bien, voire très bien notée. En dépit de ces bons résultats, nous avons à cœur de poursuivre notre développement, de nous adapter aux nouvelles conditions et de tenir compte des grandes tendances qui se dessinent.

La SERV a démontré qu'elle était en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses y compris dans les périodes difficiles comme la crise sanitaire. Dans le cadre de leur coopération, la SERV et son autorité de surveillance discutent de la stratégie à adopter pour les exigences en matière de valeur ajoutée. Afin de soutenir au mieux le secteur de

l'exportation, le Conseil fédéral a décidé d'améliorer encore l'accès des exportateurs suisses aux projets d'infrastructures étrangers. Le renforcement de la coordination entre les instruments de promotion et les diverses organisations sera une autre priorité. Sous la bannière «Team Switzerland», il s'agira de mieux exploiter les synergies, d'accroître notre force de frappe à l'étranger et de faire en sorte que nos interlocuteurs soient assurés de frapper à la bonne porte (principe «no wrong door»). L'amélioration continue de notre réseau, le rassemblement des forces vives de la Suisse et le développement ciblé de nos activités de promotion sur les différents marchés génèrent de la valeur ajoutée. Et les PME en sont les principales bénéficiaires.



«Nous voulons aller de l'avant et jouer un rôle de visionnaire dans la promotion de la compétitivité internationale des entreprises suisses, de leur croissance et des emplois en Suisse.»

PETER GISLER
DIRECTEUR

Caroline Gueissaz, qui siégeait au CA depuis sa création, et deux autres membres de longue date, à savoir Anne-Sophie Spérisen et Urs Ziswiler, le vice-président, se sont retirés à la fin de l'année. Leur vaste expertise et leur riche expérience professionnelle ont été extrêmement précieuses pour la création et le développement de la SERV. Le Conseil fédéral a élu Claudine Amstein et Claire-Anne Dysli Wermeille membres du CA. Nous remercions chaleureusement les membres sortants et nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec nos nouvelles collègues.

Nous tenons aussi à remercier nos clients pour la confiance qu'ils ont témoignée à la SERV et ses collaborateurs, et pour tous nos échanges constructifs: leurs précieuses impulsions nous ont toujours guidés pour poursuivre le développement de la SERV.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hayoz'.

Barbara Hayoz
Présidente du conseil
d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gisler'.

Peter Gisler
Directeur

EXERCICE 2021

Après la perte de CHF 81,5 mio. enregistrée l'année précédente, la SERV est parvenue à réaliser un résultat annuel positif s'élevant à CHF 88,1 mio. lors de l'exercice 2021. Outre les primes acquises de CHF 79,4 mio., les charges des sinistres négatives (produits) de CHF 5,9 mio. – ce qui n'est pas habituel – ont contribué à ce résultat annuel réjouissant.

RECETTES DE PRIMES
en CHF mio.

84

NOUVEL ENGAGEMENT

-25%

Bien que son nouvel engagement ait atteint un montant de CHF 1,933 mia. seulement, ce qui représente une baisse de 25 pour cent par rapport à l'exercice précédent, la SERV a enregistré des recettes de primes de CHF 83,5 mio. Ce montant de primes résulte pour une large part d'une seule opération volumineuse conclue avec l'agence de crédit à l'exportation (ACE) suédoise, l'EKN, la SERV ayant réassuré la participation suisse au projet. Le produit d'assurance de CHF 90,0 mio. inclut également des intérêts créditeurs résultant de rééchelonnements de dettes pour un montant de CHF 10,9 mio. Après avoir enregistré des charges des sinistres extraordinairement élevées l'année précédente, la SERV a pu libérer des provisions pour des dommages imminents et mener à bien des recouvrements en 2021. Il en a résulté des charges des sinistres négatives (produits) de CHF 5,9 mio. Les opérations comptabilisées attestent de la prudence avec laquelle les entreprises ont conclu des transactions. Certains des dommages imminents qui avaient été déclarés l'année précédente, générant des charges des sinistres élevées en 2020, ont pu être évités en 2021. S'établissant à CHF 11,7 mio., le résultat de rééchelonnement a atteint un niveau comparable à celui de l'exercice précédent. Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation ont augmenté de CHF 4,6 mio. par rapport à 2020, tandis que le résultat financier de CHF 0,5 mio. est positif par rapport à celui obtenu l'année précédente. Il en découle un résultat d'exploitation de CHF 88,1 mio. au total. Étant donné que, légalement, la SERV peut placer son capital exclusivement auprès de la Confédération, elle n'a pas non plus été en mesure d'obtenir des produits de placement en 2021. En conséquence, le gain au niveau du résultat d'entreprise affiche le même montant que le gain d'exploitation.

Mesures prises par la SERV pour soutenir ses clients

L'année 2021 est restée marquée par la pandémie de COVID-19 et ses effets parfois imprévus, comme des retards de livraison pour certains produits de base ou des problèmes logistiques au niveau international. En réponse à ce contexte économique difficile, la SERV a prolongé les mesures de simplification qu'elle avait prises pour ses clients l'année précédente et procédé à de nouveaux allègements. Les mesures d'aide que le Conseil fédéral avait adoptées en 2020 pour soutenir les exportateurs durant la pandémie de COVID-19 restent applicables. Par ailleurs, afin d'accélérer le traitement des petites opérations, la SERV a mis en place un processus d'analyse des risques accéléré.



«Je me réjouis de voir que notre initiative Pathfinding commence à porter ses fruits et je suis convaincu que nous pourrons assurer davantage de grands projets grâce à elle à l'avenir. Les PME suisses profitent de leur participation à ces projets.»

LARS PONTERLITSCHKEK
CHIEF INSURANCE OFFICER

Marketing & acquisition

La SERV a redoublé d'efforts pour déployer son initiative Pathfinding malgré la pandémie de COVID-19. En pratiquant un marketing actif sur les marchés des acheteurs, elle a permis aux exportateurs suisses d'accéder à de grands projets internationaux qui en étaient encore à un stade précoce, notamment dans le domaine des infrastructures.

L'initiative Pathfinding s'inscrit parfaitement dans celle que le Conseil fédéral a lancée fin 2019 pour améliorer l'accès des entreprises suisses aux grands projets étrangers. L'année 2021 a permis d'améliorer la coopération au sein de la Team Switzerland, qui se compose du SECO, de Switzerland Global Enterprise (S-GE), de Swissmem, de Swissrail et de la SERV, de renforcer cette coopération grâce à la signature d'un protocole d'entente (Memorandum of Understanding) et de promouvoir ce partenariat par le biais de mesures diverses.

La SERV a déjà conclu une opération d'assurance dans le cadre de l'initiative Pathfinding. Cette opération porte sur la rénovation et l'élargissement d'une ligne ferroviaire au Ghana (cf. [Sur le terrain, Participation suisse au Ghana pour 100 kilomètres de voies ferrées](#)). D'autres projets sont aussi à l'étude. Sept Entreprises Générales étrangères ont ouvert une succursale en Suisse et sont en contact avec plus de 60 entreprises suisses. En 2022, la SERV va pourvoir deux nouveaux postes au sein de son équipe d'acquisition et l'organisation redoublera d'efforts pour renforcer cette initiative.

Nouvelle exposition

en CHF mio.

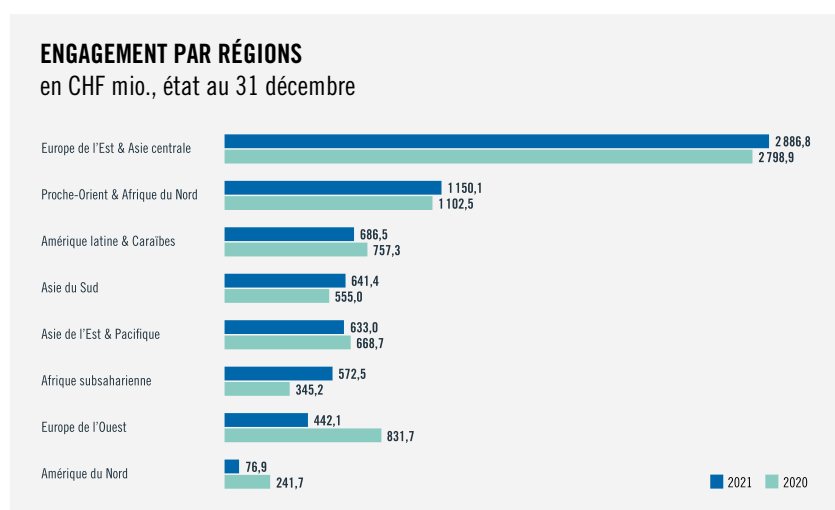
Pays	Polices d'assurance (PA) (nouvel engagement)				Total		Accords de principe (AP)		Total nouvelle exposition	
	Court terme		Moyen/long terme		2021	2020	2021	2020	2021	2020
	2021	2020	2021	2020						
Turquie	6,5	4,2	49,2	121,6	55,7	125,8	592,1	8,1	647,8	133,9
Russie	320,4	41,8	2,8	132,6	323,2	174,4	111,9	20,7	435,1	195,1
Ghana	0,3	0,8	264,3	–	264,6	0,8	156,2	–	420,8	0,8
Kazakhstan	0,5	0,1	–	–	0,5	0,1	343,5	–	344,0	0,1
Luxembourg	–	–	–	–	–	–	306,1	1,1	306,1	1,1
Ouzbékistan	–	–	88,5	59,1	88,5	59,1	207,7	43,6	296,2	102,7
Égypte	28,0	10,0	0,8	0,6	28,8	10,6	250,8	161,1	279,6	171,7
Émirats arabes unis	184,3	18,2	8,6	17,2	192,9	35,4	85,6	19,1	278,5	54,5
Autres pays	565,8	1 419,0	412,7	754,3	978,5	2 173,3	660,1	968,6	1 638,6	3 141,9
Total	1 105,8	1 494,1	826,9	1 085,4	1 932,7	2 579,5	2 714,0	1 222,3	4 646,7	3 801,8
Branches										
Construction de machines	290,6	194,5	337,5	294,8	628,1	489,3	777,0	464,5	1 405,1	953,8
Matériel & technologie ferroviaires	27,7	970,9	139,2	228,8	166,9	1 199,7	493,3	4,8	660,2	1 204,5
Services d'ingénieurs	96,5	5,0	3,3	20,2	99,8	25,2	84,0	85,0	183,8	110,2
Chimie & produits pharmaceutiques	176,8	188,8	1,4	–	178,2	188,8	–	–	178,2	188,8
Production & distribution d'électricité	6,1	9,3	48,0	226,7	54,1	236,0	67,8	398,8	121,9	634,8
Électronique	11,4	45,5	3,1	139,0	14,5	184,5	18,2	31,8	32,7	216,3
Transformation des métaux	20,8	14,6	9,0	7,3	29,8	21,9	0,5	6,3	30,3	28,2
Autres branches	475,9	65,5	285,4	168,6	761,3	234,1	1 273,2	231,1	2 034,5	465,2
Total	1 105,8	1 494,1	826,9	1 085,4	1 932,7	2 579,5	2 714,0	1 222,3	4 646,7	3 801,8

Évolution de la nouvelle exposition et du nouvel engagement

En 2021, la SERV a approuvé 721 nouvelles demandes, dont 568 polices d'assurances (PA) et 153 accords de principe (AP). Le nouvel engagement a reculé de 25 pour cent pour atteindre CHF 1,933 mia. Les volumes des opérations assurées ont fluctué dans une large fourchette comprise entre CHF 19 000 et CHF 264,3 mio. La majorité des nouvelles opérations affichaient un faible volume (volume médian: CHF 0,6 mio.). Presque 78 pour cent des clients de l'année 2021 étaient des PME. À eux seuls, les cinq engagements individuels les plus conséquents représentaient déjà presque 40 pour cent de l'ensemble du nouvel engagement. Comme lors des années précédentes, le nouvel engagement de l'exercice 2021 se compose essentiellement de contrats de courte durée.

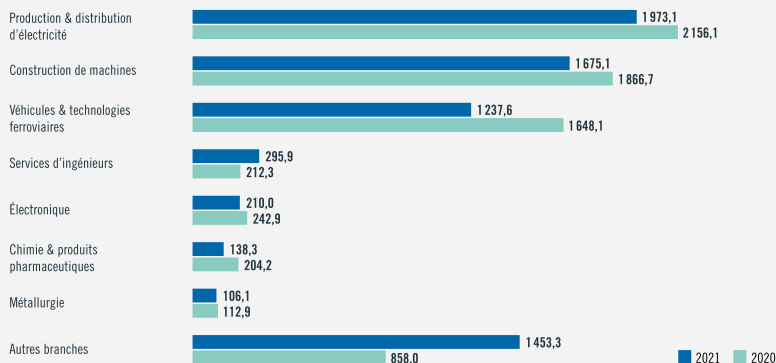
La demande d'assurances de crédit de fabrication (AFA) et de garanties de «Bonds» (GB) baisse continûment depuis 2017, que ce soit par le nombre ou par la taille des expositions. En 2021, le nombre d'AFA émises a encore reculé, passant de 56 à 39 opérations, le volume correspondant chutant de CHF 436,3 à CHF 347,8 mio. Le nombre de GB émises a lui aussi diminué. Il est passé de 168 à 143 opérations. Leur volume s'élevait à CHF 120,8 mio. seulement, soit CHF 177,3 mio. de moins que pour l'exercice précédent. Nous partions du principe que les PME en particulier auraient besoin de trésorerie pendant la pandémie et qu'elles recourraient davantage à la GB et à l'AFA, mais cela n'a plus été le cas depuis 2020.

Les AP ont pour leur part fait l'objet d'une demande en forte hausse: plus 122 pour cent par rapport à l'exercice précédent, leur volume atteignant CHF 2,714 mia. Parmi les opérations examinées qui ont donné lieu à un accord de principe, on compte quelques grands projets avec de longues durées de crédit dans le domaine des infrastructures, dont une partie est le fruit de l'initiative Pathfinding de la SERV. La SERV a émis six AP de plusieurs centaines de millions de francs chacun. Il ressort de cette évolution qu'après l'effondrement temporaire des exportations suisses – notamment dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM) – dans le sillage de la pandémie de COVID-19, les clients de la SERV ont vu leurs commandes repartir à la hausse. Quant à l'activité de la SERV, l'année qui commence s'annonce bien remplie. Les secteurs des véhicules et infrastructures ferroviaires et de la production d'énergie, de même que l'industrie des machines textiles, devraient générer une activité particulièrement soutenue. Les assurances globales pour l'industrie pharmaceutique ont encore diminué et atteint CHF 178,2 mio.



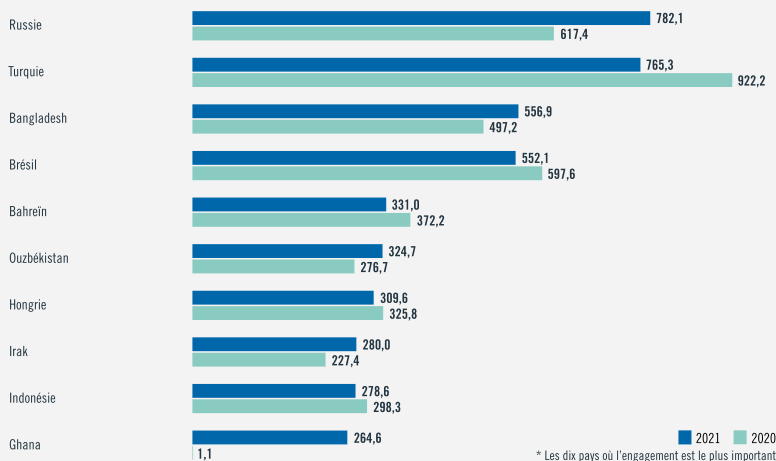
ENGAGEMENT PAR INDUSTRIES

en CHF mio., état au 31 décembre



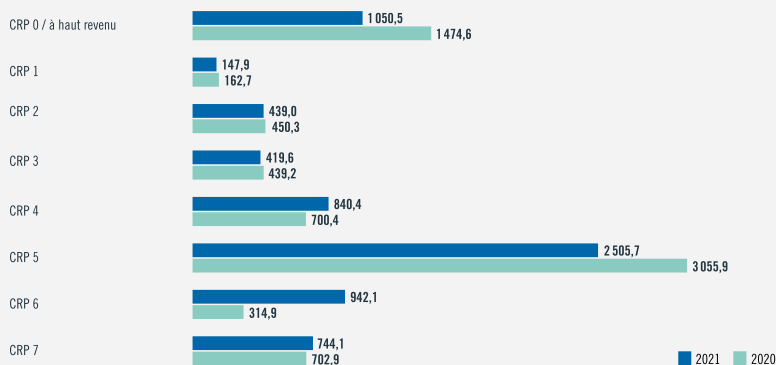
ENGAGEMENT PAR PAYS*

en CHF mio., état au 31 décembre



ENGAGEMENT PAR CATÉGORIES DE RISQUE PAYS DE L'OCDE

en CHF mio., état au 31 décembre



Exposition & engagement

L'exposition de la SERV s'élevait à CHF 9,924 mia. au 31 décembre 2021. C'est presque CHF 1 mia. de plus qu'au terme de l'exercice précédent. L'engagement s'élevait à CHF 7,089 mia., soit environ CHF 200 mio. de moins qu'au jour de référence de l'année précédente. Les nouveaux AP expliquent cette hausse de l'exposition.

La variation de l'exposition existante n'est pas seulement due au volume des nouvelles opérations. Généralement, elle est influencée par la sortie de compte de PA arrivées à expiration, le remboursement de crédits à l'exportation assurés et la durée de garantie et les variations du taux de change des opérations assurées.

La plus forte exposition par pays de la SERV revient à la Turquie – comme c'était déjà le cas ces dernières années –, à CHF 1,327 mia. Le Ghana s'est hissé à la 6^e place de la liste des pays étant donné que la SERV a réassuré la participation suisse à un grand projet d'infrastructure au profit de l'ACE suédoise, l'EKN. L'Ouzbékistan a progressé à la 5^e place de la liste car la SERV a assuré de nouveaux projets dans ce pays, notamment dans le secteur du textile.

International

Les négociations internationales sur le soutien public aux crédits à l'exportation de l'année 2021 ont été marquées par la pandémie de COVID-19 et les questions climatiques. La Conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue en novembre 2021 (COP 26) a exacerbé les questions climatiques. Au terme de ces négociations, les parties ont décidé que plus aucune nouvelle centrale à charbon ne pourrait bénéficier d'un soutien au titre de l'«Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public» (l'Arrangement). La SERV, qui n'a jamais assuré de centrales à charbon par le passé, applique d'ores et déjà de manière implicite cette règle qui a été ajoutée à l'Arrangement.

La SERV, qui n'a jamais assuré de centrales à charbon par le passé, applique d'ores et déjà de manière implicite cette règle qui a été ajoutée à l'Arrangement.

Parallèlement aux efforts visant à intégrer un plus grand nombre d'objectifs climatiques dans l'Arrangement, un groupe d'experts s'est mis au travail afin d'élaborer des propositions de réforme pour l'Arrangement. Son objectif est de simplifier et d'assouplir les règles relativement rigides de l'Arrangement, afin de réduire les désavantages concurrentiels qui en résultent pour les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE. Les nouvelles règles devront rester conformes aux principes de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), qui souhaiterait mettre un terme aux subventions publiques des exportations. La SERV fait tout ce qui est en son pouvoir pour que l'Arrangement soit adapté aux circonstances actuelles et continue de garantir des conditions de concurrence équitables sans occasionner une surcharge administrative.

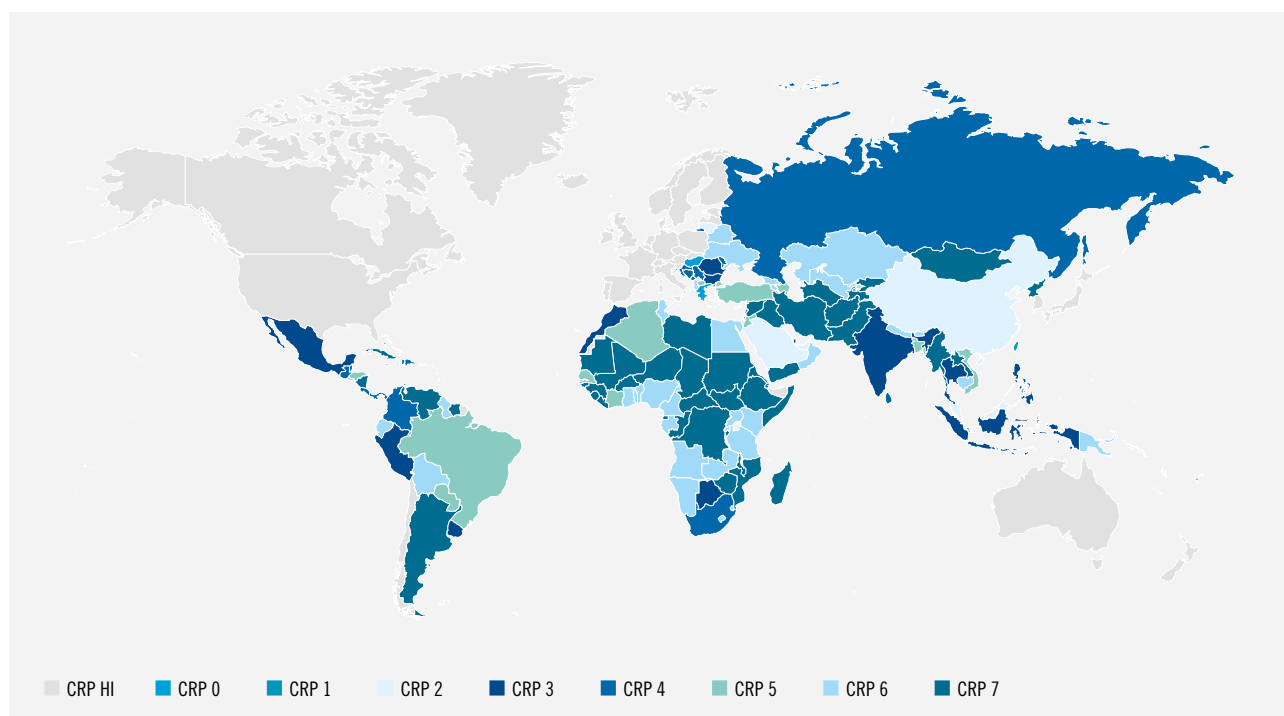
Ces deux dernières années, la SERV a occupé la présidence de l'ECA Committee au sein de l'Union de Berne. L'évolution du rôle des ACE, l'impact de la pandémie de COVID-19, la politique et la stratégie climatiques des ACE ainsi que les échanges avec les grandes banques

internationales qui financent les exportateurs ont constitué les priorités de son mandat.

Outre les coopérations multilatérales, la SERV s'efforce d'entretenir et de développer ses relations bilatérales. La SERV a des échanges réguliers avec les autres ACE. Elle participe notamment à une rencontre tripartite annuelle avec l'Allemagne et l'Autriche, qui a de nouveau pu avoir lieu physiquement en Allemagne en 2021.

Catégories de risque pays de l'OCDE

État au 31 décembre 2021



SINISTRES

+28

Domages et créances

Pendant l'exercice sous revue, la SERV a enregistré un grand nombre de dommages mineurs, quelques dommages moyens et un dommage important en Turquie, mais ce dernier était attendu depuis bien longtemps. Grâce à une gestion anticipée de la situation avant la survenue des dommages au moyen de mesures telles que des restructurations d'échéances et des prolongations de couvertures, la SERV est parvenue à éviter quelques dommages cette année encore. La situation s'est stabilisée par rapport au début de la pandémie, si bien que certains débiteurs qui avaient fait l'objet d'une restructuration ont à nouveau pu honorer leurs obligations de remboursement selon les modalités initialement prévues. Les indemnités versées se sont élevées à CHF 109,4 mio. pendant l'exercice considéré. La SERV a versé des indemnités pour un montant de CHF 72,6 mio. afin de régler 28 nouveaux dommages.

INDEMNITÉS
en CHF mio.

109

En matière de recouvrement, la SERV a traité 214 dommages dans un total de 39 pays. Le recouvrement est une procédure souvent difficile et laborieuse, qui dépend du pays du débiteur ainsi que de sa volonté et de sa capacité à payer. Le lancement de poursuites se conclut cependant régulièrement par un succès dans le pays concerné. Le soutien des acteurs politiques et leurs messages ont parfois un effet très positif sur les recouvrements. Les montants les plus élevés recouverts pendant l'exercice considéré nous proviennent de Suisse (CHF 4,3 mio.), des Émirats arabes unis (CHF 3,9 mio.) et du Brésil (CHF 2,3 mio.).

Restructurations et rééchelonnements de dettes

L'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) lancée en 2020, qui prévoit un différé de paiement pour aider les pays les plus pauvres à surmonter la crise sanitaire, a aussi eu une incidence sur l'exercice 2021: parmi les pays présentant des rééchelonnements de dettes actifs avec la Suisse, le Pakistan et le Cameroun ont déposé des demandes de délais de paiement au titre de l'ISSD pour leurs échéances de 2020 à fin 2021. Dans certains cas, les conventions bilatérales ont déjà été conclues; dans d'autres, les prolongations sont encore en instance.

Cependant, l'Argentine et Cuba, qui ne remplissent pas les critères de l'ISSD mais sont fortement impactés par les conséquences de la pandémie de coronavirus, n'ont pas pu honorer leurs obligations de paiement résultant d'accords de rééchelonnement en 2021. Mi-2021, l'Argentine a toutefois procédé à un versement partiel d'intérêts. Quant à Cuba, il a conclu un nouveau plan de remboursement avec ses créanciers en 2021.

Pour les pays qui ont besoin de recevoir une aide au-delà de l'ISSD afin de surmonter leurs problèmes de liquidités et ceux dont le poids de la dette est insoutenable, les pays du G20, les membres du Club de Paris et d'autres pays créanciers sont convenus d'un «cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD» (le «Cadre commun») en novembre 2020. La SERV et la Suisse sont concernées par le cas de l'Éthiopie et de la Zambie, qui ont déposé une demande au titre du Cadre commun, en raison de leur exposition à ces pays.

La SERV est aussi affectée par la disparition du LIBOR à la fin de l'année 2021: comme les accords de rééchelonnement de six pays reposent sur les taux interbancaires proposés à Londres, ils devront être soumis à de nouveaux taux. Les modifications nécessaires sont en cours. Les autres pays énumérés dans le tableau «Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)» (cf. PDF Annexe aux comptes annuels, p. 62) avec lesquels des accords de rééchelonnement ont été conclus au Club de Paris ont honoré leurs obligations de paiement.

POLITIQUE ET GESTION DE RISQUE & PRATIQUE DE COUVERTURE

Le conseil d'administration (CA) assume la responsabilité de la gestion du risque de la SERV et en assure la surveillance. Il définit la politique de risque et évalue périodiquement le profil de risque.

Politique et gestion de risque

En matière de politique de risque, le conseil d'administration (CA) de la SERV a promulgué une mise à jour de son règlement, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les principales modifications concernent les notations des agences de notation, les risques de concentration dans le portefeuille, les monnaies étrangères autorisées pour les opérations d'assurance ainsi que la définition des tolérances au risque pour les banques étrangères en tant que sujets de risque et pour les réassureurs privés.

En 2021, le CA a également examiné dans le détail les risques auxquels la SERV est exposée. Il a constaté une gestion appropriée des risques financiers, opérationnels et stratégiques, ainsi que des risques d'assurance et de réputation. Le nouveau système de gestion de la compliance créé en 2020 fait l'objet d'un développement continu afin de tenir compte des exigences croissantes dans ce domaine. La SERV contrôle les risques traités par le système de contrôle interne (SCI) chaque année et ajuste les contrôles clés à l'évolution des processus de travail dès que cela est nécessaire.

Le 31 mars 2021, s'appuyant sur les recommandations d'une analyse indépendante de la gestion des risques, le Conseil fédéral a approuvé une adaptation de l'indicateur d'engagement. Depuis, l'engagement (c.-à-d. l'utilisation du plafond d'engagement) correspond à l'exposition de la SERV. Les engagements de la SERV diminuent ainsi d'environ CHF 2,7 mia. sur le plan comptable. En conséquence, le Conseil fédéral a abaissé le plafond d'engagement de la SERV de CHF 16 mia. à CHF 14 mia., augmentant ainsi la marge de manœuvre de la SERV d'environ CHF 700 mio. nets pour soutenir les exportations suisses. Depuis 2021, le

modèle de capital de risque prend en compte les risques de change dans le capital de base (CB) via un facteur défini.

Le CA de la SERV doit faire en sorte que le Conseil fédéral puisse lui donner des directives quant à l'assurance d'une opération d'exportation d'une portée particulière. Pour cela, il informe le SECO sans tarder. En 2021, en concertation étroite avec le SECO, la SERV a mis en place un nouveau processus pour identifier les opérations d'exportation ayant un caractère politique sensible susceptibles de revêtir une portée particulière. Quatre opérations ont été soumises à ce processus pendant l'exercice 2021; aucune ne revêtait une portée particulière.

Pour disposer d'une plus grande flexibilité dans la gestion du portefeuille d'assurances à l'avenir, il sera fait appel à deux courtiers en assurances qui ont été sélectionnés au terme d'une procédure d'appel d'offres public. La mission des courtiers sera de placer les expositions du portefeuille existant sur le marché selon les besoins. L'objectif est de recourir à de telles ventes d'expositions pour réduire les risques de concentration ou dans les cas où les limites par pays ou par contrepartie ont été fortement exploitées. Les risques de concentration et les limites du portefeuille d'assurances sont soumis à une analyse trimestrielle afin de déterminer quels sont les besoins de réassurance.

Pratique de couverture

La SERV évalue le risque pour les différents pays, banques et acheteurs privés dans la pratique de couverture. La pratique de couverture est le principal instrument flexible de pilotage du risque de l'activité d'assurance. Le respect des différentes limites selon la politique de risque et la pratique de couverture ainsi que l'adéquation du capital en tenant compte des concentrations de risque ont également fait l'objet d'un contrôle permanent en 2021. Dans ce cadre, la pratique de couverture pour le Sénégal a été modifiée en mars 2021. En tenant compte de la situation économique et politique du pays et de son adhésion à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'assurance des risques bancaires a été autorisée au même titre que l'assurance des opérations à court terme avec des débiteurs privés. Pour l'Argentine, une règle exigeant des accreditifs comme sûretés pour toutes les opérations avec des acheteurs argentins privés a également été introduite en mars 2021.

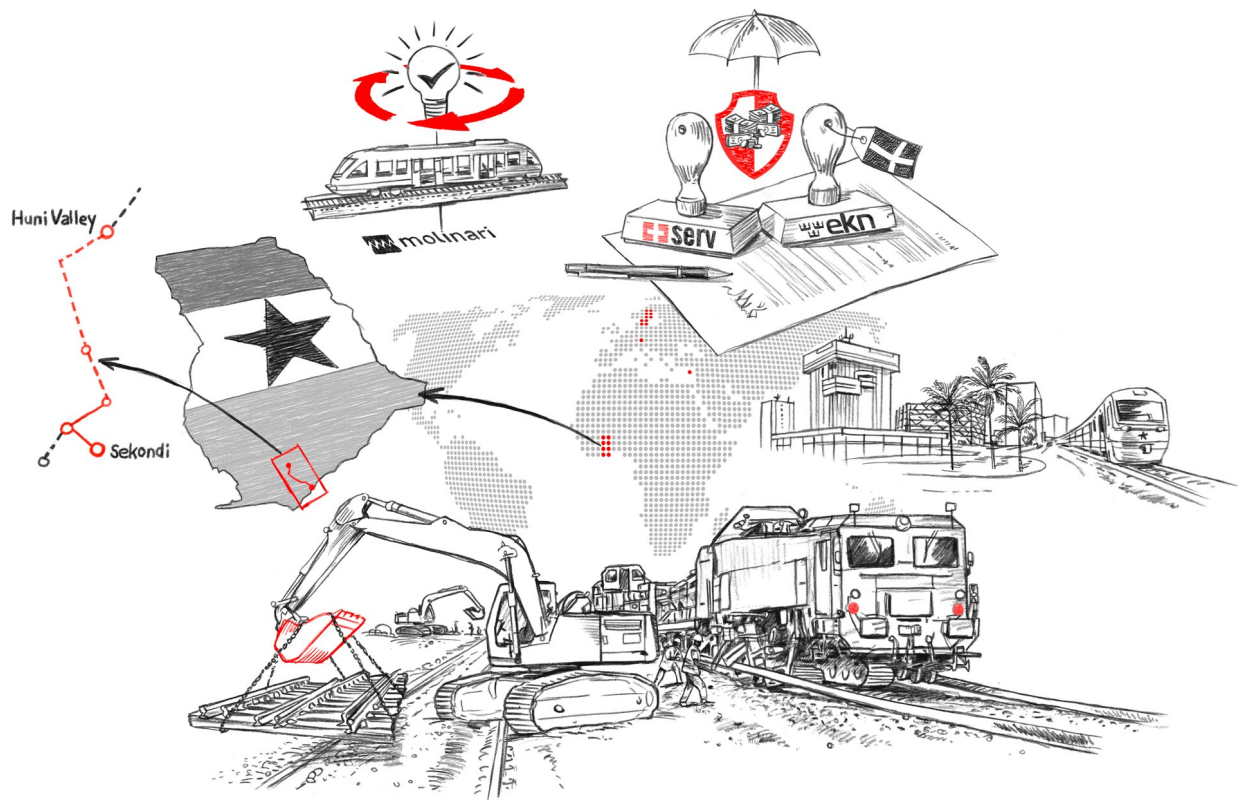
En s'appuyant sur les évolutions du marché et les prévisions commerciales de ses principaux clients, la SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque (CPR) et l'utilisation du plafond d'engagement. Le plafond d'engagement, actuellement de CHF 14 mia., était utilisé à 71 pour cent à la fin de l'année 2021.

SUR LE TERRAIN

L'assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV assiste et accompagne les exportateurs suisses de l'orientation stratégique jusqu'au dernier paiement d'une opération d'exportation. Comment cela fonctionne-t-il ? C'est ce que racontent des exemples tirés de la pratique.

PARTICIPATION SUISSE AU GHANA POUR 100 KILOMÈTRES DE VOIES FERRÉES

L'agence de crédit à l'exportation suédoise EKN collabore avec la SERV pour la rénovation d'une ligne ferroviaire au Ghana. Elle a en effet conclu une réassurance auprès de son homologue suisse. Cette coopération, qui a pu voir le jour grâce à l'importante livraison effectuée par plusieurs entreprises suisses, bénéficie à toutes les parties impliquées dans le projet.



La rénovation d'une ligne ferroviaire de 100 kilomètres donnera un élan supplémentaire à l'économie ghanéenne.

Le Ghana est l'une des économies africaines dont la croissance est la plus rapide. En 2021, le pays a investi 600 millions d'euros pour rénover et améliorer une ligne ferroviaire de 100 kilomètres dans l'ouest du pays. Cette ligne, essentielle pour le transport de marchandises depuis la ville de Huni Valley, située à l'intérieur des terres, jusqu'au port de Takoradi, au sud, donnera un élan supplémentaire à l'économie. Dans un premier temps, la nouvelle ligne ferroviaire sera principalement utilisée pour le transport de marchandises; elle servira ensuite progressivement également au transport de voyageurs. Ce projet, baptisé «Ghana Western Railway Line», fait partie d'une initiative du Ghana consistant à améliorer son réseau ferroviaire et à rendre la ligne plus sûre et les trajets plus rapides, tout en offrant une alternative écologique aux modes de transport qui recourent aux énergies fossiles.

Pour la mise en œuvre de ce grand projet international, un crédit acheteur de 523 millions d'euro a été accordé sur une durée de 18 ans (dont quatre ans de travaux). S'y ajoute un crédit non couvert de 75 millions d'euros pour le paiement d'un acompte de 15 pour cent. Des fournisseurs de différents pays participent au projet. Parmi eux figurent l'entreprise suisse Molinari Rail SA (Molinari) et d'autres sous-traitants suisses. Molinari propose des solutions sur mesure pour l'industrie ferroviaire dans le monde entier. Par ailleurs, elle soutient ses clients dans la conception et le développement de véhicules, ainsi que dans les domaines de la gestion de projets, des autorisations de chantier, de la mise en service, de la maintenance et de la modernisation. Une partie considérable du

matériel provenant de Suisse, la SERV a pu couvrir 272 millions d'euros sous la forme d'une réassurance.

«La réassurance de la SERV représente une bonne occasion pour nous de participer à des projets pour lesquels la part de valeur ajoutée suédoise est inférieure à la part prescrite dans nos statuts.»

MALIN TEGNÉR LARSEN
SENIOR UNDERWRITER, EKN

Une configuration qui profite à tous

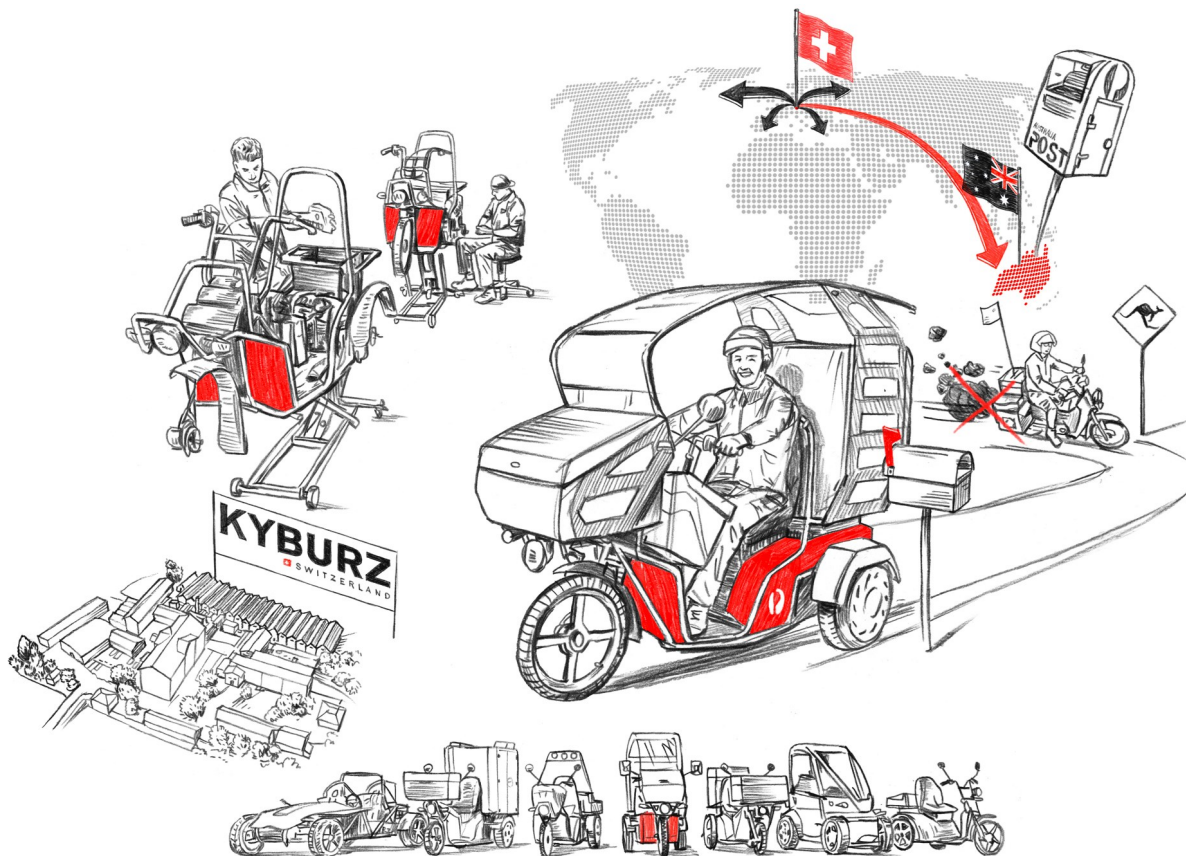
C'est Amandi Investment Ltd. (Amandi), dont le siège se trouve à Chypre, qui a été nommée Entreprise Générale. La société a conclu un contrat d'Entreprise Générale de 500 millions d'euros avec l'acheteur ghanéen à la mi-2020. Molinari avait déjà réalisé des projets comparables en collaboration avec la SERV par le passé; ce bon historique a convaincu l'Entreprise Générale, qui a ainsi fait appel à l'entreprise suisse. Michele Molinari, CEO de cette dernière, explique: «Ce projet nous permet de montrer que notre structure et le regroupement de plusieurs sous-traitants présentent des avantages pour l'Entreprise Générale et sont durables pour l'ACE. Ghana Western Railway Line constitue pour nous un projet modèle pour de futurs mandats.»

Comme des sous-traitants suédois interviennent pour la plus grande partie, l'agence de crédit à l'exportation (ACE) suédoise EKN assure le projet. Ses exigences en matière de valeur ajoutée ne lui permettent toutefois pas d'assumer seule le risque. Elle a donc fait réassurer environ la moitié du volume total auprès de la SERV. «Il s'agit d'une bonne occasion de participer à des projets pour lesquels la part de valeur ajoutée suédoise est inférieure à la part prescrite dans nos statuts», explique Malin Tegnér Larsen, Senior Underwriter chez EKN.

Même si c'est essentiellement EKN qui se charge de la couverture, Amandi a fondé une succursale suisse, Arad Engineering SA, à Genève. Cela s'inscrit parfaitement dans l'initiative Pathfinding de la SERV. Ainsi, la SERV peut, sur le long terme, donner aux PME la possibilité de participer à de grands projets auxquels elles ne pourraient sinon accéder que difficilement ou ne pourraient pas accéder du tout.

DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUISSSES POUR LA POSTE AUSTRALIENNE

KYBURZ Switzerland AG (Kyburz) a décroché une commande importante de la poste australienne pour un montant se chiffrant en dizaines de millions. Pour pouvoir l'honorer, elle a besoin d'un crédit qui lui permette de financer les coûts de production. L'assurance qu'elle a conclue auprès de la SERV l'a, entre autres, aidée à obtenir des taux bas, et cela bénéficie également à son client australien.



Kyburz est parvenue à décrocher une commande importante de la poste australienne pour un montant se chiffrant en dizaines de millions.

En Suisse, on voit depuis des années les véhicules électriques de distribution de la poste, silencieux et reconnaissables entre tous avec leurs trois roues. Ils sont produits par KYBURZ Switzerland AG (Kyburz), une société sise à Freienstein-Teufen, dans le canton de Zurich. Kyburz conçoit et produit des véhicules électriques de grande qualité destinés

aux entreprises de livraison et aux particuliers. «Tout a commencé dans les années 1980», explique Martin Kyburz. En participant à la course de véhicules solaires Tour de Sol, le fondateur et CEO de l'entreprise s'est découvert une passion pour les formes de propulsion alternatives. Plus tard, il a eu l'envie de développer un véhicule efficace sur le plan énergétique et agréable à conduire. Il a alors fondé Kyburz. C'était en 1991.

Chez Kyburz, l'humain et la volonté de développer des produits efficaces sont au centre des préoccupations. La PME, qui déjà obtenu plusieurs prix de l'innovation pour ses développements, adapte ses produits aux besoins de ses différents clients. C'est ainsi que Kyburz a réussi à convaincre La Poste Suisse et de nombreux clients internationaux. Plus de 25 000 véhicules de Kyburz sont en circulation dans le monde. Les affaires de l'entreprise reposent en grande partie sur ses livraisons à l'étranger.

Une commande importante se chiffrant en dizaines de millions

La poste australienne compte elle aussi parmi les clients de Kyburz. Ses véhicules à essence ayant fait leur temps, elle voulait les remplacer par des véhicules électriques et a opté pour le véhicule à trois roues DXP de Kyburz. Après deux livraisons volumineuses de 1 000 véhicules chacune, elle a commandé 1 000 pièces supplémentaires en 2021. Pour ces trois livraisons importantes d'une valeur totale de quelque 33 millions d'euros, le client australien a versé un acompte de 30 pour cent en échange d'une garantie. Kyburz ne touche à chaque fois le montant restant que lorsque le client est en possession de la marchandise. Pour une PME employant un peu plus de 150 collaborateurs, il s'agit là d'un long délai, d'autant que le montant est élevé.

Les avantages qu'offre une assurance

Pour pouvoir financer la production et disposer des liquidités nécessaires pour d'autres commandes, Kyburz a demandé un crédit de fabrication à la banque. La SERV assure le crédit et couvre les garanties de restitution d'acompte via une garantie de «Bonds». De ce fait, Kyburz bénéficie d'intérêts bancaires plus bas et peut proposer des conditions de financement très intéressantes à son client australien. «Les exigences du client sont élevées et le fait de lui proposer un financement attrayant accroît notre compétitivité», explique Martin Kyburz, fondateur et directeur de l'entreprise. Grâce au soutien de la SERV, Kyburz peut faire l'impasse sur de nombreuses questions techniques relatives au financement et, ainsi, se concentrer sur son activité et sa collaboration avec la poste australienne.

«Les exigences du client sont élevées et le fait de lui proposer un financement attrayant accroît notre compétitivité.»

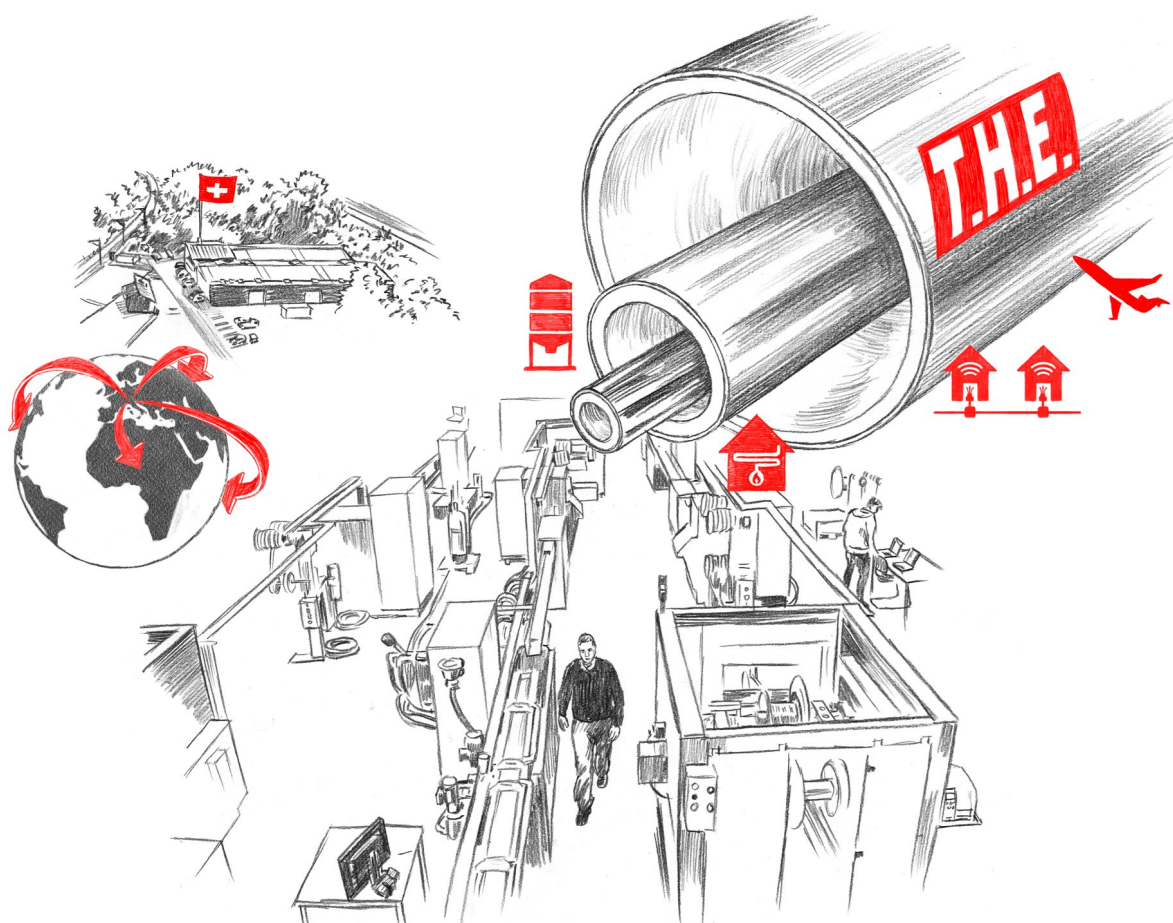
MARTIN KYBURZ

FONDATEUR ET DIRECTEUR, KYBURZ SWITZERLAND AG

Martin Kyburz décrit ce client comme très fiable, mais également exigeant et imposant un rythme intense. Les défis variés qui se posent résultent aussi bien de l'absence de contacts personnels sur place à cause des restrictions de voyage que de problèmes de nature technique, du respect de la législation locale et des différences culturelles. «Cela nous met à rude épreuve. Mais cela nous fait aussi avancer», commente Martin Kyburz. Car l'entreprise tient à être prête à recevoir sa prochaine commande, qui s'accompagnera de nouvelles attentes et de nouveaux défis.

COMMENT UNE PME SUISSE ROMANDE S’AFFIRME SUR LE MARCHÉ

Les affaires de la PME romande THE Machines Yvonand SA (THE Machines) sont florissantes. L'entreprise fait néanmoins face à deux défis: les problèmes d'approvisionnement et les prix élevés des matières premières. Pour être en bonne position sur le marché, des conditions de paiement attrayantes sont indispensables. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation propose des solutions à cette fin.



THE Machines est spécialisée dans le domaine des tubes et des câbles.

«C'est l'une de nos meilleures années», déclare Jehona Gaçaferi, Export & Financing Specialist au sein de la société THE Machines Yvonand SA (THE Machines). En effet, le chiffre d'affaires de la PME est en forte progression sur les deux dernières années. Et pourtant, depuis quelque temps et en raison des effets de la pandémie, elle fait face à de nouveaux défis: elle doit composer avec des retards dans l'approvisionnement de certains composants électroniques. À cela s'ajoute la hausse des prix des matières premières, qui comprime les marges. De plus, en tant qu'entreprise suisse, THE Machines se situe dans le segment de prix supérieur. Un inconvénient qu'elle compense par une offre de haute qualité et des conditions de paiement attrayantes, qu'elle peut proposer grâce au soutien de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV.

Des conditions de paiement attrayantes grâce à une assurance à l'exportation

Mais qui est THE Machines au juste? Cette PME est spécialisée dans le domaine des tubes et des câbles. Si la chose peut paraître banale, les solutions de l'entreprise romande basée à proximité de la zone industrielle vaudoise d'Yverdon-les-Bains n'en sont pas moins hautement technologiques. En effet, la société développe avec passion des lignes de production complètes – parfois sur mesure – pour la fabrication de tuyaux d'irrigation goutte à goutte et de tubes multicouches destinés à différents

usages. THE Machines est également pionnière dans le soudage au laser de tubes à l'échelle micrométrique et d'alliages difficiles à travailler.

«Nous sommes extrêmement reconnaissants envers la SERV pour son soutien, car, sans elle, nous aurions pu être amenés à refuser certaines commandes.»

JEHONA GAÇAFERI

EXPORT & FINANCING SPECIALIST, THE MACHINES YVONAND SA

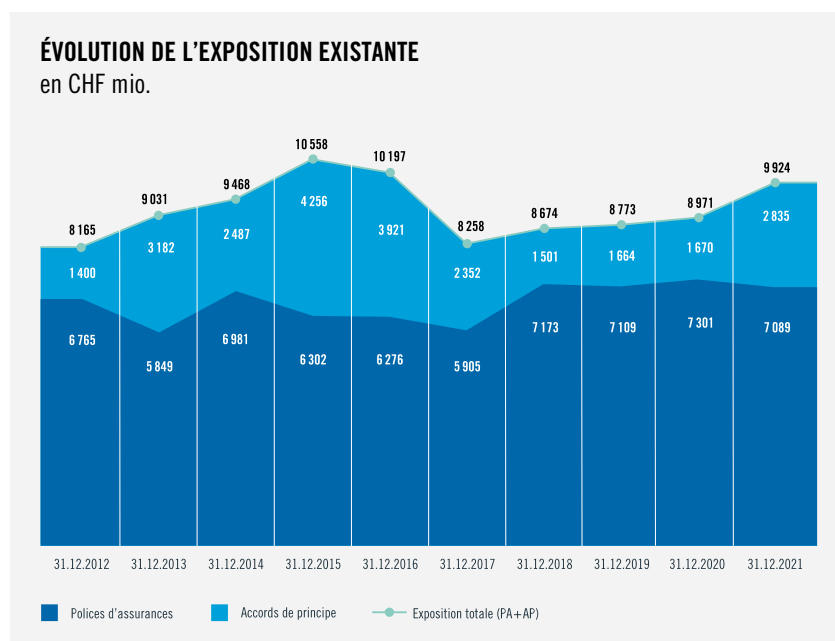
Ses clients sont répartis dans le monde entier. En règle générale, ils ne paient que des acomptes minimaux et parfois, ils sollicitent des garanties bancaires de plusieurs millions de francs lors de l'achat de leur ligne de production. La PME, qui emploie 60 personnes, ne pourrait pas faire face seule à des contrats de cette envergure. Sa limite de crédit auprès de la banque ne le permettrait pas. C'est pourquoi THE Machines fait régulièrement appel aux assurances et aux garanties de la SERV depuis de nombreuses années. «Nous sommes extrêmement reconnaissants envers la SERV pour son soutien, car, sans elle, nous aurions pu être amenés à refuser certaines commandes», explique Jehona Gaçaferi. Les solutions de la SERV permettent également à l'entreprise d'opérer sur des marchés à risque et de proposer à sa clientèle des délais de paiement de plusieurs années à de faibles taux. En outre, THE Machines évite ainsi tout problème au niveau des garanties bancaires et préserve ses liquidités. Cette collaboration remonte déjà à l'époque de la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE), institution devancière de la SERV. Jehona Gaçaferi: «J'apprécie énormément la relation de confiance qui s'est établie avec la SERV au fil des ans. Les conseillers de la SERV réagissent toujours rapidement et font preuve d'une grande flexibilité, chose indispensable pour la bonne marche de nos affaires.»

Une nouvelle stratégie

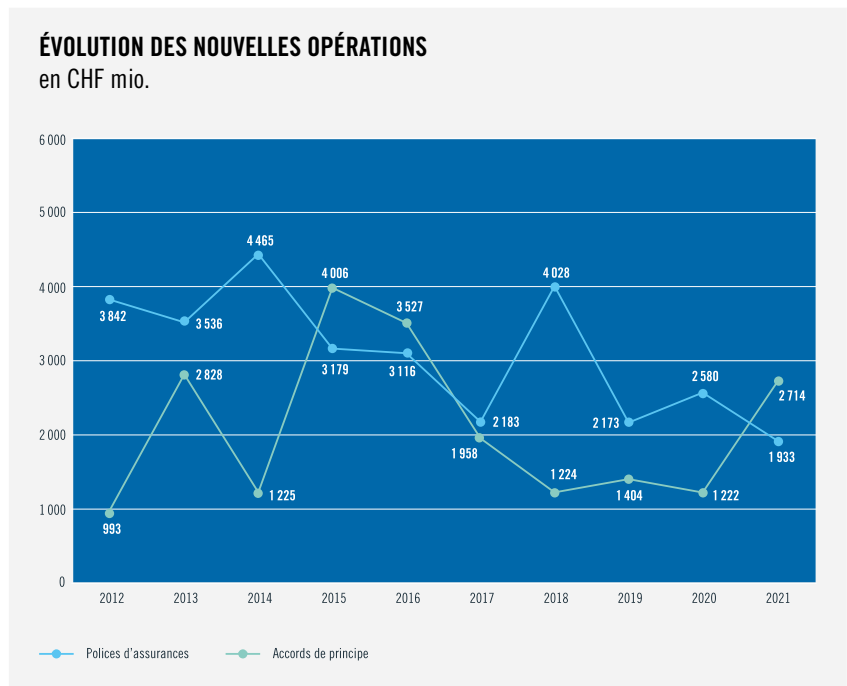
Il y a quelques années encore, une grande partie des livraisons de THE Machines étaient destinées au secteur agricole. Aujourd'hui, l'entreprise répond également à une demande croissante émanant des secteurs du sanitaire et du chauffage, de l'aéronautique ou des télécommunications. Les machines employées dans ces nouveaux domaines requièrent des investissements conséquents. Dès lors, les commandes portent sur des montants de plus en plus importants. Ce constat est réjouissant mais il devient indispensable pour la PME de s'adapter aux conditions de ces nouveaux marchés. Une nouvelle stratégie a été mise en place pour répondre efficacement à ces défis. Si la stabilité et la sécurité étaient autrefois prioritaires pour l'entreprise, dorénavant elle mise également sur la diversification et la croissance. Et cela requiert des liquidités accrues. Jehona Gaçaferi: «Nous comptons donc sur le soutien de la SERV pour nous accompagner dans cette phase de croissance et de développement de nos affaires.»

COMPARAISON PLURIANNUELLE

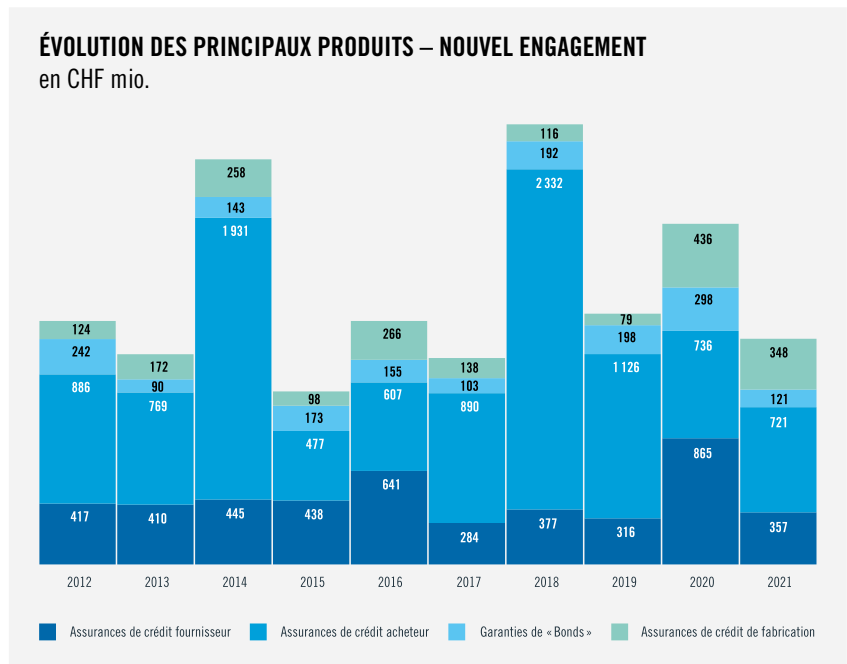
Étant donné que la SERV est une agence de crédit à l'exportation (ACE) publique qui complète l'offre des assurances privées via l'assurance de risques non couverts sur ce marché, le volume d'opérations et le flux de fonds provenant des activités commerciales de la SERV subissent de fortes variations. La demande d'assurances de la SERV dépend d'une part de la conjoncture du secteur de l'exportation suisse et, d'autre part, des pays vers lesquels ces opérations d'exportation sont réalisées et des conditions de paiement ou de crédit convenues par les parties pour l'opération.

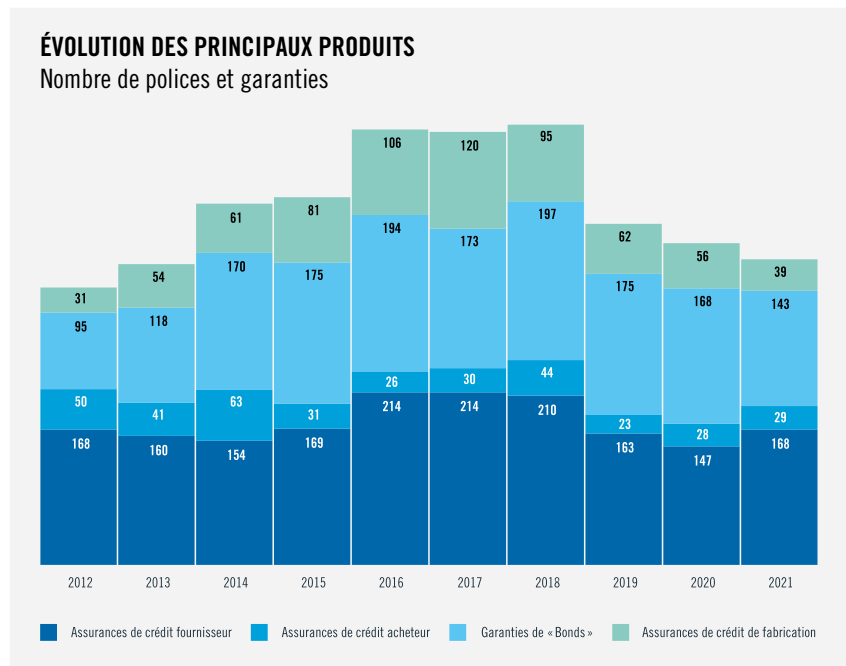


L'exposition existante représente la somme de l'ensemble des risques que la SERV assure via ses polices d'assurance (PA) et ses accords de principe (AP) à la fin d'un exercice.

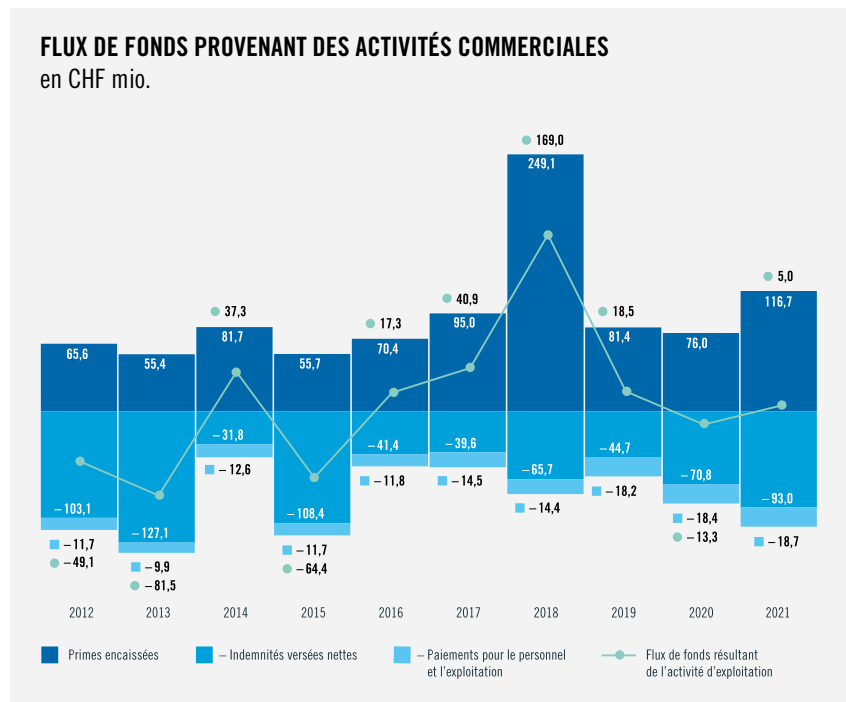


L'évolution des nouvelles opérations mesure la somme de l'ensemble des nouveaux risques assurés au cours d'une année, les PA et les AP étant comptabilisés séparément. Ces deux indicateurs sont soumis à une forte volatilité. En général, les années pour lesquelles le volume des nouvelles opérations est élevé du fait des AP alternent avec les années où le nouvel engagement résulte d'un nombre important de PA.



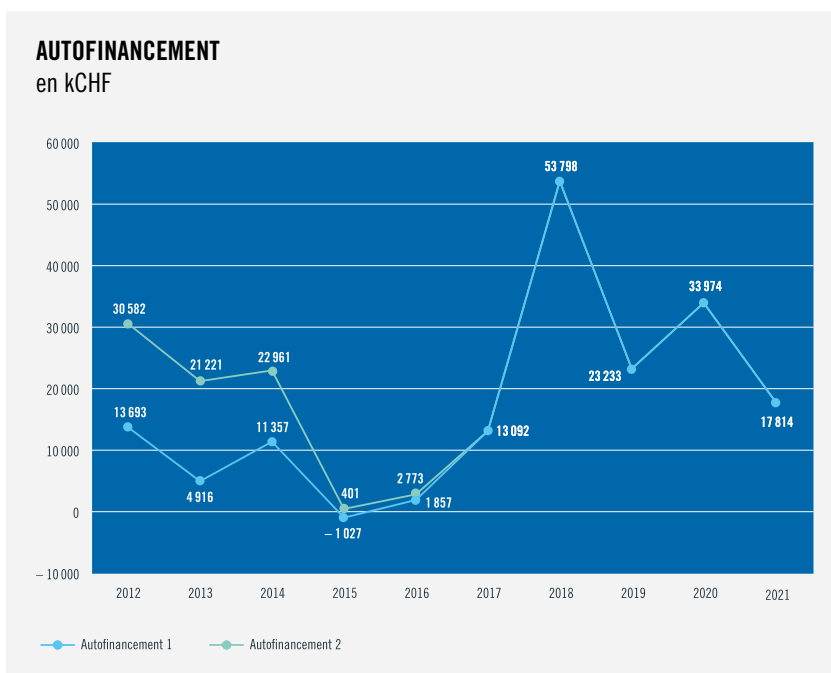


Si l'on observe les chiffres des nouveaux engagements en les différenciant selon les principaux produits, on constate que le nombre et le volume des différents produits sont généralement inversement proportionnels: si, par exemple, la SERV assure un volume d'opérations important via un petit nombre d'assurances de crédit acheteur au cours d'une année, alors le volume correspondant aux assurances de crédit de fabrication et aux garanties de « Bonds » se répartit sur un grand nombre d'opérations.

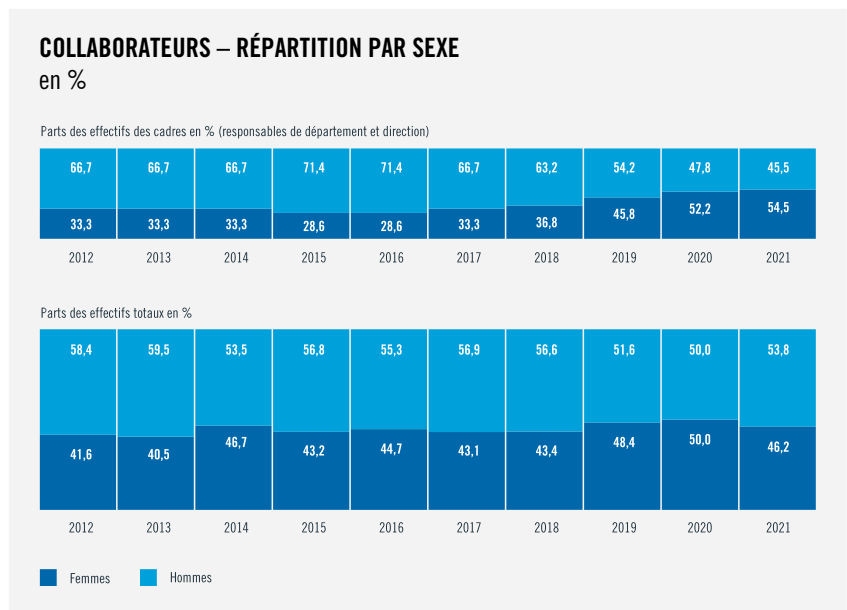
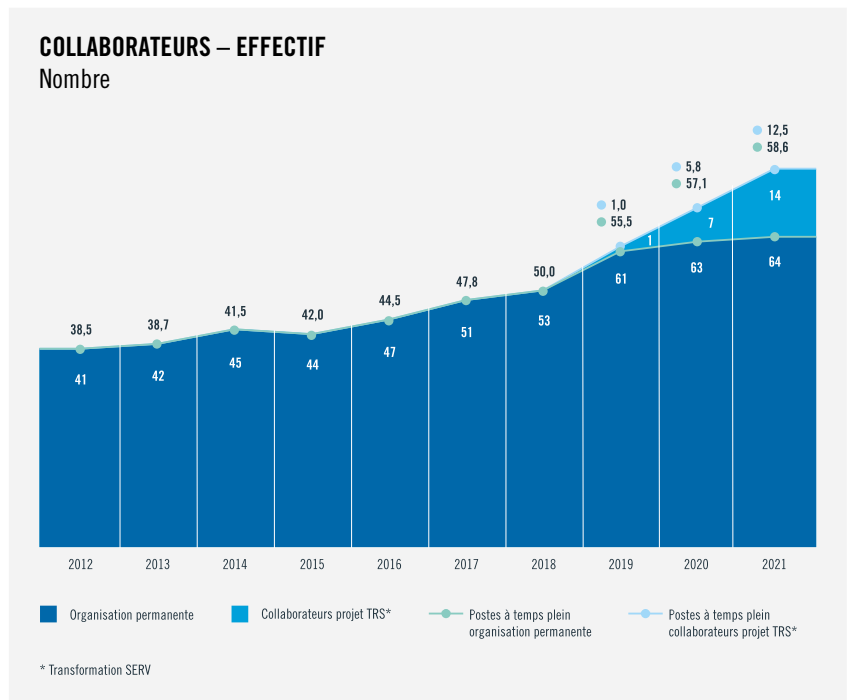


Le flux de fonds provenant des activités commerciales opérationnelles indique si les paiements des primes sont suffisants pour financer les

indemnités versées et les charges d'exploitation et de personnel. Le fait que des années de primes élevées et de faibles indemnités alternent avec des années où les primes sont faibles mais les dommages élevés reflète la forte volatilité des activités de la SERV. Cumulés sur les dix dernières années, les flux de fonds sont clairement positifs. En d'autres termes, les primes encaissées sont suffisantes pour financer les indemnités à verser pour les dommages et l'exploitation opérationnelle.



La SERV a une obligation légale d'autofinancement. Cela signifie qu'elle doit être en mesure de proposer ses prestations d'assurance sans bénéficier de subventions. L'autofinancement représente, pour chaque année, l'excédent à réaliser pour que les revenus provenant des primes encaissées couvrent la perte annuelle moyenne attendue et les charges d'exploitation (autofinancement 1). Si l'on y ajoute les revenus du capital, dont le montant était nul ces dernières années, on obtient l'autofinancement 2. L'autofinancement 2 est resté positif au cours des dix dernières années.



L'effectif a augmenté de façon continue pour plusieurs raisons. D'une part, le nombre de demandes d'assurance et de déclarations de sinistre a progressé ces dix dernières années. D'autre part, les exigences légales auxquelles la SERV doit se conformer ont elles aussi augmenté (surtout en matière d'acquisition et de protection des données). En outre, ces deux dernières années, la SERV a dû augmenter ses effectifs pour pouvoir renouveler et développer ses systèmes informatiques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La SERV attache une grande importance au contrôle des opérations d'assurance dans le domaine environnemental, social et des droits de l'homme.

Conditions cadres

Lors du contrôle des demandes d'assurance, la SERV tient compte des directives internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6, al. 2, de la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Ces principes concernent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté dans le monde, mais également la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse. D'autres exigences peuvent résulter d'obligations de la Suisse en vertu du droit international. Dans le domaine du développement durable, la SERV procède à des examens approfondis sur le plan environnemental, social et des droits de l'homme ainsi que dans le domaine de l'anticorruption; quant au financement des projets qu'elle soutient, elle vérifie, dans certains cas, que les acheteurs étatiques seront en mesure de supporter durablement leur endettement.

Pour l'évaluation de projets d'envergure, des visites sont effectuées sur place, si nécessaire. En raison des restrictions en matière de déplacements suite à la pandémie de COVID-19, ces visites et rencontres avec les parties prenantes des projets ont été réalisées virtuellement.

Stratégie climatique

Au mois de juin 2021, le conseil d'administration (CA) de la SERV a adopté la stratégie climatique de la SERV. Par sa stratégie climatique, la SERV soutient les exportateurs suisses confrontés au changement climatique et intègre cette thématique dans ses activités commerciales. Les trois piliers de la stratégie englobent le traitement des émissions de gaz à effet de serre de la SERV, l'intégration des risques climatiques dans les activités commerciales et la contribution de la SERV à la décarbonation de l'économie.

Par sa stratégie climatique, la SERV soutient les exportateurs suisses confrontés au changement climatique et intègre cette thématique dans ses activités commerciales.

Pour permettre la réalisation de sa stratégie climatique, la SERV a mis sur pied une organisation de projet transversale et planifié la mise en œuvre du projet. Pendant l'exercice à venir, elle concentrera ses efforts sur l'évaluation de l'impact sur le climat de son portefeuille d'assurances et sur l'intégration des risques climatiques dans l'analyse des risques. Par ailleurs, une adaptation législative est à l'étude en vue du lancement de produits d'assurance plus respectueux du climat.

La SERV a rejoint le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA) et, dans ce cadre, elle rend compte des émissions de gaz à effet de serre de son exploitation à la Confédération. La SERV applique les directives du train de mesures de la Confédération sur le climat et compense l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. Elle est ainsi un organisme certifié neutre en matière de CO₂.

La SERV n'est pas libre dans l'élaboration de sa stratégie climatique: elle doit respecter les directives de la Confédération ainsi que les exigences de la Loi fédérale sur la LASRE et de l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE). En raison de sa mission définie par la loi, la SERV ne peut par exemple pas exclure d'emblée certains secteurs, comme celui des vecteurs d'énergie fossile, mais doit examiner le cas particulier de chaque demande d'assurance. La SERV a toutefois la possibilité de traiter avec réserve les projets à émissions de gaz à effet de serre élevées et de promouvoir de façon ciblée les projets présentant un effet positif sur le climat.

Transparence

La SERV publie sur son site Internet tous les projets présentant une valeur de livraison supérieure ou égale à CHF 10,0 mio., sous réserve de l'accord du preneur d'assurance.

Par ailleurs, la SERV entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales (ONG) concernées. Dans le cadre d'un dialogue annuel, elle informe les ONG de ses affaires, de certains de ses projets en cours (comme la stratégie climatique) ainsi que des évolutions au sein de la SERV et du groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE. Les ONG alliance sud, Amnesty International, Pro Natura, Public Eye, Transparency International et WWF ont été invitées à cet événement. Ces échanges sont très appréciés de tous les participants. Les ONG se montrent satisfaites de la grande transparence de la SERV.

ORGANISATION ET PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Barbara Hayoz*, économiste d'entreprise, EMBA,
(présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers CA et conseils de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

Urs Ziswiler**, lic. en droit, INDEL EPF,
(vice-président jusqu'au 31.12.2021)

a été ambassadeur en Espagne et aux États-Unis, chef de la Direction politique du DFAE, conseiller diplomatique de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et directeur de la division politique IV du DFAE.

Christian Etter*, économiste et docteur en sciences politiques,
a été délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, ambassadeur et membre de la direction du SECO. Il a été responsable des questions commerciales et d'investissement au niveau international et a dirigé les négociations de libre-échange (notamment avec la Chine) et la délégation suisse au sein du comité mixte institué par l'accord de libre-échange Suisse-UE.

Caroline Gueissaz**, ing. dipl. EPF,
(membre jusqu'au 31.12.2021)

est conseillère d'entreprise chez A. Vaccani & Partners, directrice de Business Angels Switzerland et administratrice au sein de diverses PME.

Burkhard Huber*, économiste d'entreprise,

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisses et étrangères, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

Peter Jenelten**, ingénieur diplômé de l'EPFZ,

a été membre de la direction du groupe Stadler Rail AG de 2000 à 2019 et responsable des ventes et du marketing. Auparavant, il a occupé différents postes de direction chez ABB et Adtranz. Actuellement, dans le cadre de son activité chez PCS Holding AG, il gère différents mandats du CA pour des PME en Suisse et à l'étranger.

Christoph Meier-Meier*, économiste d'entreprise HWV,

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

Anne-Sophie Spérisen , lic. oec.,**
(membre jusqu'au 31.12.2021)

est présidente et CEO de SOLO Swiss SA. Elle est membre de la commission extraparlamentaire Forum PME et du comité exécutif de la chambre de commerce du Jura.

Reto Wyss , économiste MSc,**

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS), qu'il représente également au sein du Comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans le Comité de Solidar Suisse.

* Comité d'assurance

** Comité des finances et d'organisation

DIRECTEUR

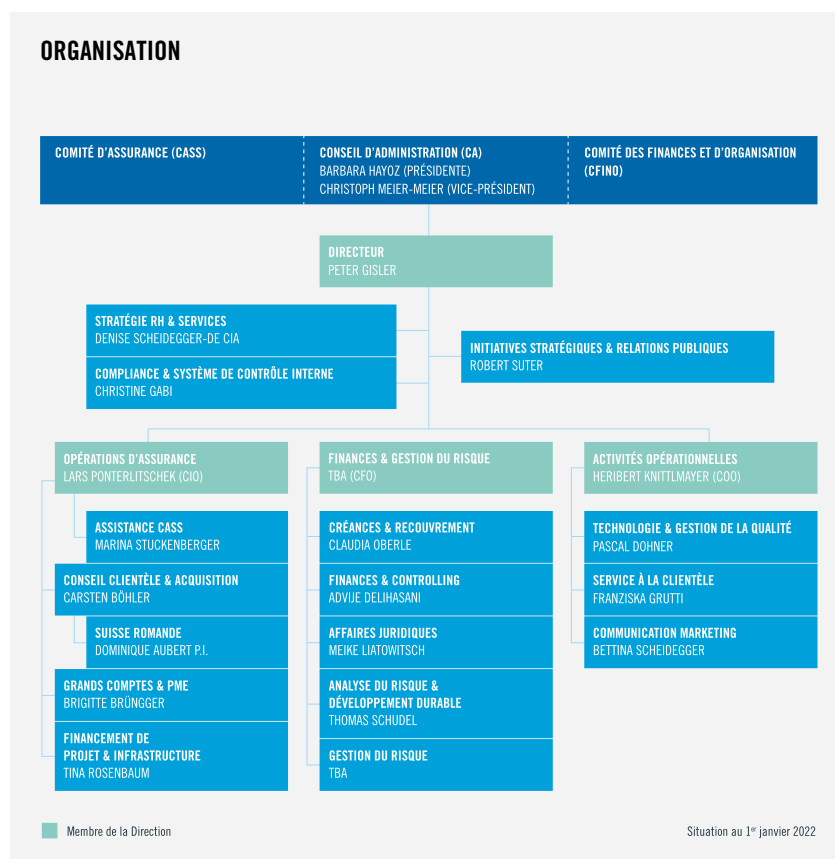
Peter Gisler, banquier disposant d'un diplôme fédéral,

est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre de la Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

ORGANE DE RÉVISION

KPMG AG

Badenerstrasse 172
8036 Zurich



Bases légales

Le Conseil fédéral élit le CA de la SERV pour quatre ans; une nouvelle mandature a débuté en 2020. Le CA se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 LASRE). Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne (RI) de la SERV.

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le RI.

Conseil d'administration

Le CA forme en son sein un Comité d'assurance (CAss; présidence: Barbara Hayoz) et un Comité des finances et d'organisation (CFinO; présidence: Christoph Meier-Meier depuis le 1^{er} janvier 2022). Les tâches des comités sont décrites dans le RI et précisées par un diagramme de compétences. Le CA s'est réuni sept fois en 2021, plus une séance à huis-clos et une journée de formation suivie d'une autoévaluation. Le CAss s'est réuni 18 fois, et le CFinO six fois, dont une séance extraordinaire pour chacun.

Urs Ziswiler, vice-président du CA, ainsi que Caroline Gueissaz et Anne-Sophie Spérisen, membres du CA, se sont retirés le 31 décembre 2021. Claudine Amstein et Claire-Anne Dysli Wermeille ont été élues membres du CA à partir du 1^{er} janvier 2022. Le CA a choisi Christoph Meier-Meier comme nouveau vice-président.

Ressources humaines

Depuis le déménagement dans la Genferstrasse, les collaborateurs mettent à profit leur nouvel environnement de travail en open space, bien que la pandémie de COVID-19 les empêche d'être tous présents sur place en même temps.

La SERV évolue dans un environnement de plus en plus complexe qui exerce une forte influence sur ses tâches, lesquelles sont de plus en plus difficiles. La SERV a trouvé des spécialistes qualifiés pour occuper les postes vacants.

L'introduction d'un congé de paternité de quatre semaines est l'une des principales nouveautés. Tous ces facteurs conjugués à la poursuite de la formation des cadres contribuent à façonner la culture d'entreprise de la SERV en amont de la refonte de sa marque employeur, l'année prochaine.

La SERV évolue dans un environnement de plus en plus complexe qui exerce une forte influence sur ses tâches, lesquelles sont de plus en plus difficiles.



«La flexibilité organisationnelle est devenue le nouveau standard; pour y parvenir, la SERV a besoin de solutions informatiques sur mesure.»

HERIBERT KNITTMAYER
CHIEF OPERATING OFFICER

IT

En février 2021, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a publié son rapport final sur l'examen du projet de remplacement du système informatique central. Dans son rapport, le CDF recommandait diverses mesures. La SERV les a pour la plupart mises en œuvre pendant l'année. Ces mesures concernaient notamment:

- le développement de l'organisation de projet et des instruments permettant d'en assurer la gestion;
- la définition de divers concepts clés;
- la sensibilisation des collaborateurs au processus d'acquisition et la mise à disposition d'un manuel.

Dans le cadre du projet, la SERV a constaté une incompatibilité entre ses exigences spécifiques et le logiciel standard du fournisseur. En outre, l'introduction de la version de base nécessaire pour effectuer la migration des données a été sans cesse reportée. La SERV a saisi l'occasion pour passer en revue sa stratégie informatique et est arrivée à la conclusion qu'une modernisation de la solution existante serait plus à même de répondre aux besoins de l'organisation et des clients.

En conséquence, au mois de décembre 2021, le CA a décidé de mettre un terme au projet en cours et de cesser la collaboration avec les fournisseurs qui en avaient la charge. La SERV va maintenant procéder à la rénovation technique du système informatique central existant et lancer un appel d'offres afin de trouver un prestataire qui poursuivra le développement du système actuel.

Liens d'intérêts et conflits d'intérêts

Le règlement interne, le Code de conduite et le règlement sur les conditions générales d'engagement de la SERV règlementent le traitement des liens et conflits d'intérêts des membres du CA et des collaborateurs.

En particulier, les membres du CA sont tenus de signaler leurs liens d'intérêts au moment de leur élection, puis chaque année, ainsi que tout changement pertinent immédiatement. Le Comité des finances et d'organisation prend note de ces déclarations et établit un rapport au moins une fois par an à ce sujet pour le CA. En présence d'indications pertinentes, le CA prend les mesures nécessaires pour protéger les

intérêts de la SERV. Les membres du CA et les collaborateurs sont tenus d'observer les règles de récusation en vertu de l'art. 10 de la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA). Par ailleurs, les liens d'intérêts de chacun des membres du CA sont publiés sur le site Internet de la Confédération.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019–2021 à KPMG SA, Zurich. Ce mandat a été prolongé jusqu'en 2024 sur la base d'une option de l'adjudication.

RÉMUNÉRATIONS

Conseil d'administration

La rémunération de l'ensemble du conseil d'administration (CA) sans la présidente s'est élevée à kCHF 373,3 en 2021. La présidente du CA, Barbara Hayoz, a reçu une rémunération d'un montant de kCHF 147,1. En raison d'une charge de travail accrue du fait de la pandémie de coronavirus persistante et du projet Transformation SERV (TRS), les rémunérations ont légèrement augmenté en 2021. Les rémunérations comprennent les honoraires d'administrateurs et des indemnités au titre de tâches spécifiques.

Directeur et membres de la direction

Les rémunérations du directeur et des membres de la direction se composent d'un salaire de base et d'une part variable déterminée chaque année sur la base de la réalisation d'objectifs de l'entreprise et d'objectifs individuels. La part variable indiquée porte sur l'exercice précédent et constitue avec la part fixe du salaire la rémunération totale du directeur et des autres membres de la direction pendant l'année. En 2021, les rémunérations ont représenté un total de kCHF 873,1 (année précédente: kCHF 875,3) pour trois collaborateurs de la direction. La rémunération totale la plus élevée, d'un montant de kCHF 344,2, a été attribuée au directeur.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Présidente	Conseil complet (8 membres, sans présidente)	
		Total	Moyenne
Taux d'emploi			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	55 %		CA 15 %
			CAss 20 %
			CFinO 10 %
Rémunérations			
Honoraires d'administrateurs	84 000	319 500	39 938
	84 000	328 000	41 000
Indemnités au titre de tâches spécifiques	63 100	53 800	6 725
	53 800	21 550	2 694
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	–	10 775	1 347
Indemnité de départ	–	–	–

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (2 membres, sans directeur)	
		Total	Moyenne
Rémunérations			
Part fixe (salaire)	298 758	471 400	235 700
	298 758	465 400	232 700
Indemnités au titre de tâches spécifiques	–	–	–
	–	–	–
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	–	–	–
	–	–	–
Bonifications	44 808	56 376	28 188
	48 814	60 509	30 255
Autres prestations accessoires	600	1 200	600
	600	1 200	600
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	–
Indemnité de départ	–	–	–

RAPPORT FINANCIER

La SERV a bouclé son 15^e exercice avec un résultat d'entreprise (RE) positif s'élevant à CHF 88,1 mio. malgré la pandémie de COVID-19.

Bases légales

La Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) et l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire à ces exigences, la SERV établit à la date de clôture des comptes annuels (cf. PDF Comptes annuels, p. 47) composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de dommages, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour dommages, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE).

Compte de résultat

Malgré la pandémie de coronavirus, la SERV a bouclé son 15^e exercice avec un résultat d'entreprise (RE) positif de CHF 88,1 mio. (année précédente: CHF -81,5 mio.) et enregistre un résultat d'exploitation positif du même montant.

Les recettes de primes ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de CHF 71,6 mio. à CHF 83,5 mio. En comparaison pluriannuelle, les primes de l'exercice se situent légèrement au-dessus de la moyenne. Les recettes moyennes de primes se sont élevées à CHF 77,6 mio. Avec CHF 79,4 mio., la SERV a obtenu un résultat qui se situe à la troisième place en matière de primes acquises depuis sa fondation.

RÉSULTAT D'ENTREPRISE
en CHF mio.

88

RECETTES DE PRIMES
en CHF mio.

84

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement d'un montant de CHF 10,9 mio. sont principalement dus à un versement de l'Argentine de plus de CHF 9,5 mio. Comme ce fut déjà le cas en 2020, le Cameroun, Cuba et le Pakistan n'ont pas pu honorer leurs obligations de paiement, notamment du fait de la pandémie de coronavirus. L'Argentine a effectué un paiement, mais uniquement d'intérêts. Les pays qui ont honoré leurs obligations de paiement affichent des dettes soumises à des intérêts plus basses, ce qui explique pourquoi ils représentent seulement CHF 1,4 mio. dans les intérêts créditeurs résultant de rééchelonnements de dettes.

Pendant l'exercice précédent, les charges des sinistres de CHF 167,9 mio. dominaient dans le compte de résultat de la SERV. Si la constitution de provisions pour sinistres explique le RE négatif de l'exercice 2020, en 2021, les provisions constituées étaient telles que les indemnités versées, d'un montant de CHF 109,5 mio., n'ont eu presque aucun effet sur le résultat de la SERV, qui a par ailleurs enregistré des charges des sinistres négatives (produits) de CHF 5,9 mio. pour la première fois de son histoire. La SERV a donc procédé à la dissolution des provisions pour les sinistres IBNR (IBNR = incurred but not reported) et les sinistres déclarés qui avaient été constitués l'année précédente, le statut de ces sinistres ayant changé. Dans les cas où des versements ont été effectués, la SERV a procédé à des réévaluations et dissous des provisions. Dans les cas où les critères de constitution des provisions n'étaient plus remplis, la SERV a également dissous des provisions.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 11,7 mio. découle de la dissolution de réévaluations obsolètes pour les accords avec le Bangladesh, l'Égypte, l'Indonésie et l'Irak.

L'augmentation des charges de personnel (CHF 15,0 mio.) par rapport à l'exercice précédent (CHF 13,0 mio.) est due à la hausse du nombre d'employés liée au projet Transformation SERV (TRS). Les autres charges d'exploitation de CHF 9,3 mio. incluent un montant de CHF 4,0 mio. pour le projet TRS ainsi qu'un amortissement partiel de CHF 1,8 mio. correspondant aux coûts du projet TRS qui ont été inscrits à l'actif en 2020. Cet amortissement partiel fait suite à la réorientation du projet informatique (cf. Gouvernance d'entreprise, IT). L'autre conséquence de cette réorientation est que la SERV a renoncé à l'activation d'un montant de CHF 0,8 mio. en 2021.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change; il est positif en 2021, à CHF 0,5 mio. Comme l'année précédente, les intérêts négatifs sur l'avoire sur le compte bancaire n'ont eu qu'un effet marginal sur le résultat. Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,951 mia. L'absence d'intérêts créditeurs sur placements pèse lourdement dans la balance quand on sait que l'année de la fondation de la SERV, en 2007, ces derniers s'élevaient encore à CHF 29,0 mio. et que, jusqu'en 2016, ils affichaient en moyenne

CHF 18,3 mio. Ces intérêts créditeurs ont permis à la SERV de financer ses charges d'exploitation en intégralité durant ses premiers exercices.

Bilan

Pour les actifs, les liquidités ont augmenté de CHF 53,1 mio. par rapport à 2020, car d'importantes primes ont été encaissées dans les derniers jours de décembre. La SERV s'efforce de maintenir l'avoir sur les comptes courants à un niveau bas pour avoir aussi peu d'intérêts négatifs à payer que possible.

Les versements importants pour des dommages et l'absence de remboursements volumineux provenant d'accords de rééchelonnement (en particulier d'Argentine et du Pakistan) ont eu pour conséquence que, pendant l'exercice considéré, les placements financiers ont diminué de CHF 19,0 mio. Pendant l'exercice considéré, les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 10,2 mio. seulement (année précédente: CHF 18,2 mio.). Au niveau des passifs, le montant le plus important correspond à la dissolution des provisions pour sinistres de CHF 91,0 mio.

La prise en compte des réassurances de catégorie «Investissement» dans le calcul de l'exposition et l'application d'un supplément pour contrôler les risques de change du capital de base (CB) ont influencé le calcul du capital.

Au 31 décembre 2021, le capital s'élevait à CHF 2,832 mia., soit une augmentation de CHF 88,1 mio. par rapport à l'exercice précédent. Il est à noter que, depuis le 31 mars 2021, les règles applicables pour le calcul de l'exposition, qui imposent de prendre en compte les réassurances de catégorie «Investissement» et de contrôler les risques de change (application d'un supplément pour les monnaies étrangères du capital de base [CB]), ont une influence sur le calcul du capital. Si le capital au 31 décembre 2020 avait été calculé en appliquant la méthode de calcul en vigueur à compter du 31 mars 2021, il en aurait résulté un capital porteur de risque (CPR) de CHF 1,038 mia. (hausse de CHF 39,5 mio.) et un CB de CHF 1,637 mia. (hausse de CHF 129,0 mio.) au 31 décembre 2020.

La somme du CPR et du CB se chiffre à CHF 1,625 mia., ce qui représente une hausse de CHF 106,6 mio. (7%) par rapport à l'exercice précédent. La réserve de compensation (RComp) a diminué de CHF 188,1 mio. pour atteindre CHF 1,119 mia. (16%). La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des dommages élevés. En même temps, cette réserve permet à la SERV de continuer à couvrir des risques pour des opérations d'exportation.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. PDF Comptes annuels, p. 49) affiche pour 2021 une augmentation nette des fonds de CHF 34,1 mio. (2020: CHF 13,5 mio.). Les années précédentes, la SERV a généré en moyenne CHF 124,3 mio. de fonds chaque année. Avec CHF 3,036 mia. de liquidités et de placements à terme, la SERV dispose toujours d'une excellente trésorerie.

Le flux de fonds provenant des activités commerciales, d'un montant de CHF 5,0 mio., a augmenté de CHF 18,3 mio. par rapport à l'exercice précédent. En comparaison avec l'année précédente, pendant l'exercice 2021, CHF 26,7 mio. de plus ont été dépensés pour des paiements liés à des dommages et CHF 0,3 mio. de plus pour le personnel et l'exploitation. D'un exercice à l'autre, les paiements de primes ont augmenté de CHF 40,8 mio. pour atteindre CHF 116,7 mio., et les remboursements au titre des dommages de CHF 4,5 mio. pour atteindre CHF 16,4 mio.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. D'une valeur de CHF 29,1 mio., le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement reste à un niveau faible, comparable à celui de l'exercice précédent. Cela est dû à l'absence de paiements en raison de demandes de délais de paiement liées à la pandémie (Cameroun et Pakistan) et à des demandes de renégociations concernant des accords de rééchelonnement (Argentine et Cuba). Le flux de fonds moyen pour ce domaine s'élevait à CHF 108,9 mio. par le passé. La réduction de moitié des paiements d'intérêts issus d'accords de rééchelonnement en comparaison avec les chiffres de l'année de fondation de la SERV, 2007, est particulièrement marquante. Depuis 2020, les coûts liés au projet TRS sont activés dans les placements incorporels. Des coûts de CHF 3,9 mio. ont été activés pour l'exercice 2021. Le flux de fonds en lien avec cette activation s'élève à CHF 3,8 mio.

Preuve d'autofinancement

En 2021, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises ont dépassé le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2021, toutes les rubriques à l'exception de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» affichaient un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créditeur sur les placements n'a été enregistré depuis 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle ne peut être attendue des placements. Malgré l'insuffisance de couverture au niveau de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» pour l'autofinancement 1 et 2, la SERV présente au total un clair excédent de CHF 17,8 mio. pour l'ensemble des niveaux.

Depuis la fondation de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 s'élevait à CHF 6,2 mio. dans la rubrique principale «débiteurs publics» et à CHF 9,2 mio. dans la rubrique principale «débiteurs privés». Cela signifie que jusqu'à présent, l'autofinancement 1 est plus qu'assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. PDF Commentaires sur les comptes annuels, commentaires 12–18, p. 59). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, les deux rubriques «débiteurs privés avec ducroire» et «débiteurs publics» ont été clôturées avec des résultats négatifs. Cela est principalement dû aux charges des sinistres issues de la constitution de provisions et de réévaluations. Le résultat positif de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» n'a pas pu compenser les pertes des deux autres rubriques. L'expérience a montré que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Annexe *	2021	2020	Variation
Recettes de primes	1	83 489	71 579	11 910
Formation de primes non acquises		-64 923	-55 314	-9 609
Dissolution de primes non acquises		60 804	73 541	-12 737
Primes acquises		79 370	89 806	-10 436
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		10 945	1 309	9 636
Total du produit d'assurance		90 315	91 115	-800
Charges des sinistres	2	5 937	-167 905	173 842
Résultat de rééchelonnement	3	11 680	11 935	-255
Total des charges d'assurance		17 617	-155 970	173 587
Résultat de l'activité d'assurance		107 932	-64 855	172 787
Charges de personnel		-15 045	-12 981	-2 064
Autres charges d'exploitation		-9 295	-6 716	-2 579
Résultat financier		535	-294	829
Autres produits	4	3 925	3 318	607
Résultat d'exploitation		88 052	-81 528	169 580
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		88 052	-81 528	169 580

* cf. Commentaires à partir de la page 57 dans l'Annexe aux comptes annuels

BILAN

Bilan

31.12.2021, en kCHF

	Annexe *	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Actif				
Liquidités		85 374	32 248	53 126
Créances de primes		1 648	29 892	- 28 244
Autres créances		131	-	131
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	5	2 951 000	2 970 000	- 19 000
Comptes de régularisation de l'actif		342	690	- 348
Total de l'actif circulant		3 038 495	3 032 830	5 665
Immobilisations corporelles		519	414	105
Immobilisations incorporelles	6	5 351	3 289	2 062
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		5 870	3 703	2 167
Créances résultant de sinistres et de restructurations	7	202 690	196 275	6 415
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	8	118 093	128 317	- 10 224
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		320 783	324 592	- 3 809
Total de l'actif		3 365 148	3 361 125	4 023
Passif				
Engagements courants		4 829	2 280	2 549
Engagements financiers à court terme		387	107	280
Comptes de régularisation du passif		1 723	1 662	61
Primes non acquises		399 684	398 640	1 044
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		- 17 777	- 20 851	3 074
Provisions pour sinistres	9	142 583	233 620	- 91 037
Autres engagements à long terme	10	1 450	1 450	-
Sous-total		532 879	616 908	- 84 029
Capital porteur de risque (CPR)		1 059 486	999 023	60 463
Capital de base (CB)		565 874	519 782	46 092
Réserve de compensation (RComp)		1 118 857	1 306 940	- 188 083
Résultat d'entreprise (RE)		88 052	- 81 528	169 580
Capital total		2 832 269	2 744 217	88 052
Total du passif		3 365 148	3 361 125	4 023

* cf. Commentaires à partir de la page 57 dans l'Annexe aux comptes annuels

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Annexe *	31.12.2021	31.12.2020
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	11	116 727	75 955
Indemnités versées		– 109 448	– 82 734
Remboursements d'indemnités		16 430	11 884
Paiements pour le personnel et l'exploitation		– 18 668	– 18 357
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		5 041	– 13 252
Activité d'investissement			
Activation de placements incorporels		– 3 764	– 3 248
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		23 028	30 856
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		9 821	605
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		–	–
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		29 085	28 213
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		–	– 1 425
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		–	– 1 425
Variation nette des ressources		34 126	13 536
Ressources au 31.12.2020 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		–	3 002 248
Ressources au 31.12.2021 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		3 036 374	

* cf. Commentaires à partir de la page 57 dans l'Annexe aux comptes annuels

PREUVE D'AUTOFINANCEMENT

Preuve d'autofinancement

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Primes acquises	24 255	1 311	53 804	79 370
Perte annuelle moyenne attendue	- 12 999	- 387	- 24 365	- 37 751
Loading	11 256	924	29 439	41 619
Charges de personnel	- 792	- 1 165	- 13 088	- 15 045
Autres charges d'exploitation	- 489	- 720	- 8 086	- 9 295
Résultat financier	307	19	209	535
Autofinancement 1	10 282	- 942	8 474	17 814
Intérêts créditeurs sur placements	-	-	-	-
Autofinancement 2	10 282	- 942	8 474	17 814

COMPTES PAR RUBRIQUE

Comptes par rubrique

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
					(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	12	47 891	2 903	32 695	83 489
Formation de primes non acquises		- 37 816	- 1 988	- 25 119	- 64 923
Dissolution de primes non acquises		14 180	396	46 228	60 804
Primes acquises		24 255	1 311	53 804	79 370
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééche- lonnement	13	8 173	2 656	116	10 945
Total du produit d'assurance		32 428	3 967	53 920	90 315
Charges des sinistres	14	7 167	139	- 1 369	5 937
Résultat de rééchelonnement	15	8 810	2 001	869	11 680
Total des charges d'assurance		15 977	2 140	- 500	17 617
Résultat de l'activité d'assurance		48 405	6 107	53 420	107 932
Charges de personnel	16	- 792	- 1 165	- 13 088	- 15 045
Autres charges d'exploitation	17	- 489	- 720	- 8 086	- 9 295
Résultat financier	18	307	19	209	535
Autres produits		207	304	3 414	3 925
Résultat d'exploitation		47 638	4 545	35 869	88 052
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		47 638	4 545	35 869	88 052

* cf. Commentaires à partir de la page 57 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2021, en CHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif						
Liquidités		–	–	–	85 374	85 374
Créances de primes		761	34	853	–	1 648
Autres créances		–	–	–	131	131
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an		–	–	–	2 951 000	2 951 000
Comptes de régularisation de l'actif		–	–	–	342	342
Total de l'actif circulant		761	34	853	3 036 847	3 038 495
Immobilisations corporelles		–	–	–	519	519
Immobilisations incorporelles		–	–	–	5 351	5 351
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		–	–	–	–	–
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		–	–	–	5 870	5 870
Créances résultant de sinistres et de restructurations		72 015	33 159	97 516	–	202 690
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		49 998	65 645	2 450	–	118 093
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		122 013	98 804	99 966	–	320 783
Total de l'actif		122 774	98 838	100 819	3 042 717	3 365 148
Passif						
Engagements courants		–	–	3 829	1 000	4 829
Engagements financiers à court terme		184	–	203	–	387
Comptes de régularisation du passif		–	–	–	1 723	1 723
Primes non acquises		121 265	10 504	267 915	–	399 684
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		–4 977	–	–12 800	–	–17 777
Provisions pour sinistres	19	65 506	39	77 038	–	142 583
Autres engagements à long terme		–	–	–	1 450	1 450
Sous-total		181 978	10 543	336 185	4 173	532 879
Capital porteur de risque (CPR)		–	–	–	1 059 486	1 059 486
Capital de base (CB)		–	–	–	565 874	565 874
Réserve de compensation (RComp)		510 036	111 368	94 580	402 873	1 118 857
Résultat d'entreprise (RE)		47 638	4 545	35 869	–	88 052
Capital total		557 674	115 913	130 449	2 028 233	2 832 269
Total du passif		739 652	126 456	466 634	2 032 406	3 365 148

* cf. Commentaires à partir de la page 57 dans l'Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES D'INSCRIPTION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Outre les modifications rédactionnelles apportées aux PIBE, les règles applicables depuis le 31 mars 2021, qui imposent de prendre en compte la réassurance et de contrôler les risques de change (application d'un supplément pour les monnaies étrangères du capital de base [CB]), ont été adoptées pendant l'exercice écoulé.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même

des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoids provenant d'accords de rééchelonnement constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent après qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Évaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus.

Primes non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la durée du risque.

Évaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Évaluation des provisions IBNR forfaitaires: un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR forfaitaires sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Évaluation des provisions IBNR constituées au cas par cas: constitution au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Évaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Évaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- Capital porteur de risque (CPR): le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan «créances résultant de sinistres et de restructurations» et «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise.

Évaluation: le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est donc calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

À propos du compte de résultat

[1] À propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 83,5 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 38,6 mio. et des recettes de primes de réassurances d'un montant de CHF 44,9 mio.

[2] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres négatives (produits) de CHF 5,9 mio. se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF -22,5 mio., de la dissolution de provisions pour sinistres déclarés à hauteur de CHF -69,5 mio. et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 41,0 mio. (cf. Charges des sinistres par rubrique, p. 63). En 2021, des dommages d'un montant de CHF 44,7 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les dommages décomptabilisés concernaient des risques en Azerbaïdjan, au Brésil, en Espagne, en Géorgie, en Inde, en Russie et en Suisse. Le montant de CHF 0,4 mio. dans les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 11,7 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement à hauteur de CHF 11,8 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,1 mio. (cf. Résultat de rééchelonnement par rubrique, p. 63).

[4] À propos des «autres produits»: les CHF 3,9 mio. dans les autres produits proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet Transformation SERV (TRS).

À propos du bilan

[5] À propos des «placements financiers à court terme»: l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] À propos des «placements incorporels»: les CHF 5,4 mio. dans les placements incorporels proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet Transformation SERV (TRS).

[7] À propos des «créances résultant de sinistres et de restructurations»: les créances résultant de sinistres et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation), p. 60) de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 53). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Durant l'exercice considéré, les créances résultant de sinistres ont augmenté de CHF 6,4 mio. Les dommages qui ont fait l'objet de versements concernaient l'Argentine, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Panama, la République dominicaine, la Russie, la Suisse, la Turquie et la Zambie.

[8] À propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement, p. 62) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants ont eu lieu en Serbie (baisse de CHF 9,9 mio.) et en Bosnie-Herzégovine (baisse de CHF 0,8 mio.).

[9] À propos des «provisions pour sinistres»: la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des sinistres d'un montant de CHF 49,8 mio. et des provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 92,8 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 53). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 142,6 mio.

[10] À propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur effectué en lien avec des garanties de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

À propos du tableau des flux de trésorerie

[11] À propos des «paiements des primes»: des paiements de primes pour un montant total de CHF 116,7 mio. ont été effectués. Outre les primes facturées au cours de l'exercice 2021, les créances ouvertes des exercices précédents ont également été acquittées.

À propos du compte de résultat par rubrique

[12] À propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 63.

[13] À propos des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement» – clé de répartition: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 63.

[15] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 63.

[16] À propos des «charges de personnel» – clé de répartition: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives.

[17] À propos des «autres charges d'exploitation» – clé de répartition: la répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] À propos du «résultat financier» – clé de répartition: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12).

À propos du bilan par rubrique

[19] À propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «Provisions pour sinistres par rubrique» à la page 63.

Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles

en kCHF

	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	2021	2020	2021	2020
Valeurs d'acquisition				
Etat au 1 ^{er} janvier	2 653	1 874	3 309	20
Entrées	416	877	3 907	3 289
Sorties	- 110	- 98	-	-
Autres mutations, transferts	-	-	-	-
Etat au 31 décembre	2 959	2 653	7 216	3 309
Amortissements, cumulés				
Etat au 1 ^{er} janvier	2 239	1 743	20	20
Entrées	307	592	-	-
Sorties	- 106	- 96	-	-
dépréciation	-	-	1 845	-
Etat au 31 décembre	2 440	2 239	1 865	20
Valeur comptable au 31 décembre	519	414	5 351	3 289

Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2021			31.12.2020			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV (1)	Réévaluation (2)	Créances nettes (3)=(1)+(2)	Créances SERV (4)	Réévaluation (5)	Créances nettes (6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	- 64,2	64,2	128,4	- 64,2	64,2	-
Suisse	102,8	- 75,7	27,1	89,8	- 54,6	35,2	- 8,1
Turquie	55,2	- 29,4	25,8	10,6	- 6,4	4,2	21,6
Cuba	47,7	- 32,0	15,7	44,4	- 29,4	15,0	0,7
Grèce	50,7	- 44,3	6,4	50,7	- 40,1	10,6	- 4,2
Inde	43,0	- 23,0	20,0	43,1	- 21,9	21,2	- 1,2
Zimbabwe	37,4	- 23,4	14,0	37,4	- 23,4	14,0	-
Russie	16,1	- 13,7	2,4	15,9	- 13,9	2,0	0,4
Zambie	15,3	- 11,8	3,5	5,5	- 4,1	1,4	2,1
Brésil	14,6	- 9,9	4,7	20,6	- 12,3	8,3	- 3,6
Autres pays	32,3	- 32,3	-	54,9	- 53,6	1,3	- 1,3
	543,5	- 359,7	183,8	501,3	- 323,9	177,4	6,4
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			202,7			196,3	6,4

Créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2021					31.12.2020					Variation
	Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances totales	Part de tiers*	SERV			
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes	
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-
Total	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-

* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2021						31.12.2020						Variation	
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV				Avoir net
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net		
				(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)				(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)		
(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)=(6)-(12)		
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-	
Cuba	116,4	-	30,2	86,2	-64,4	21,8	115,8	-	30,1	85,7	-64,4	21,3	0,5	
Argentine	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	-	
Pakistan	72,2	3,2	3,8	65,2	-63,9	1,3	71,5	3,2	3,7	64,6	-63,9	0,7	0,6	
Serbie	42,4	-	11,3	31,1	-4,6	26,5	55,7	-	14,8	40,9	-4,5	36,4	-9,9	
Irak	28,0	-	8,8	19,2	-19,1	0,1	32,7	-	11,1	21,6	-21,5	0,1	-	
Bosnie et Herzégovine	21,0	-	5,2	15,8	-11,2	4,6	22,1	-	5,5	16,6	-11,2	5,4	-0,8	
Honduras	1,7	-	0,1	1,6	-1,3	0,3	1,8	-	0,1	1,7	-1,3	0,4	-0,1	
Cameroun	1,5	-	0,2	1,3	-1,3	-	1,5	-	0,2	1,3	-1,3	-	-	
Indonésie	0,9	0,9	-	-	-	-	10,4	1,4	0,9	8,1	-8,1	-	-	
Monténégro	0,8	-	0,2	0,6	-0,4	0,2	1,0	-	0,2	0,8	-0,4	0,4	-0,2	
Bangladesh	0,5	0,1	-	0,4	-0,4	-	0,7	0,1	-	0,6	-0,6	-	-	
Égypte	-	-	-	-	-	-	1,9	-	0,3	1,6	-1,2	0,4	-0,4	
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	533,0	95,9	79,7	357,4	-239,3	118,1	562,7	96,4	86,8	379,5	-251,1	128,4	-10,3	

Recettes de primes par rubrique

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	3 016	2 883	32 654	38 553
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	–	19	19	38
Primes de réassurances	44 875	1	2	44 878
Primes versées à des réassurances	–	–	20	20
Total des recettes de primes	47 891	2 903	32 695	83 489

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	– 2 324	1 219	23 581	22 476
Provisions pour sinistres déclarés	17 440	–	52 087	69 527
Variation de réévaluations	– 7 949	10 601	– 43 631	– 40 979
Sortie des comptes définitive des sinistres	–	– 11 681	– 33 056	– 44 737
Autres charges des sinistres	–	–	– 350	– 350
Total charges des sinistres	7 167	139	– 1 369	5 937

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	8 960	1 999	869	11 828
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	– 150	2	–	– 148
Total résultat de rééchelonnement	8 810	2 001	869	11 680

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2021, en CHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	8 265	39	41 506	49 810
Sinistres déclarés	57 241	–	35 532	92 773
Provisions pour sinistres	65 506	39	77 038	142 583

ÉTAT DU CAPITAL

La SERV dispose au 31 décembre 2021 d'un capital de CHF 2,832 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 88,1 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,625 mia. fin 2021, soit une hausse de CHF 106,5 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE (CRP), des probabilités de défaut et des influences de monnaies étrangères. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,119 mia. fin 2021, soit une baisse de CHF 188,1 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2020 d'un montant de CHF -81,5 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement) suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants dommages surviennent. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

Si le capital au 31 décembre 2020 avait été calculé en appliquant la méthode de calcul en vigueur à compter du 31 mars 2021 (cf. Rapport financier, Bilan, p. 44), il en aurait résulté un CPR de CHF 999,1 mio. (hausse de CHF 0,1 mio.) et un CB de CHF 568,9 mio. (hausse de CHF 49,1 mio.).

État du capital

31.12.2021, en kCHF

	31.12.2020	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2021	Mouvements	31.12.2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	999 023			60 463	1 059 486
Capital de base (CB)	519 782			46 092	565 874
Réserve de compensation (RComp)	1 306 940	- 81 528		- 106 555	1 118 857
Résultat d'entreprise (RE)	- 81 528	81 528	88 052		88 052
Capital	2 744 217	-	88 052	-	2 832 269

DIVERS

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Événements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2021 et le 23 février 2022 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2021 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de kCHF 66,6 (exercice précédent: kCHF 66,6) pour l'audit des comptes annuels 2021. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des États et du Conseil national.

La version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse report.serv-ch.com.



KPMG SA
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 47 à 65 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, la preuve d'autofinancement, les comptes par rubrique et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.



Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil fédéral

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Oliver Windhör', written in a cursive style.

Oliver Windhör
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Scholz', written in a cursive style.

Patrick Scholz
Expert-réviser agréé

Zurich, le 23 février 2022

CONTACT

SERV Schweizerische Exportrisikoversicherung
Genferstrasse 6
8002 Zurich
+41 (0)58 551 55 55
info@serv-ch.com
serv-ch.com

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Avenue d'Ouchy 47
1001 Lausanne
+41 (0)21 613 35 84
inforomandie@serv-ch.com
serv-ch.com

Le rapport de gestion 2021 de la SERV est disponible
en allemand, français et anglais sur le site report.serv-ch.com.
La version PDF allemande fait foi.

© SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation, 2022

RÉDACTION

SERV Assurance contre les risques à l'exportation, Zurich

CONCEPT / DESIGN / CODAGE

NeidhartSchön AG, Zurich

PHOTOGRAPHIE

Markus Bertschi, Zurich

ILLUSTRATION

Oculus Illustration GmbH, Zurich

TRADUCTION

Supertext AG, Zurich